

8314241

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 13/12/2022
Retour Préfecture : 13/12/2022



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 10 novembre 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 10 novembre 2022

1 - Délégués de vote.....	4
2 - Désignation du secrétaire de séance.	4
3 - Communications du maire.	4
4 - Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022. Approbation.....	7
5 - Décisions du maire. Compte-rendu.	7
6 - Mandat spécial. Invitation au Sommet des Maires contre l'antisémitisme à Athènes.	7
7 - Conseils d'école. Désignations de représentants. Modification.	7
8 - Aide exceptionnelle à la commune de Conty.....	8
9 - Stade Michelet. Transformation d'un terrain en herbe en terrain synthétique et réfection de l'éclairage sportif. Fonds de concours. Convention.	8
10 - Comité des Œuvres Sociales. Prime de fin d'année aux agents retraités. Année 2022. Subvention. Convention.....	9
11 - Chantier d'insertion La Citadelle. Département de la Somme. Année 2022. Subvention. Convention.	9
12 - Crédits Dotation Politique de la Ville. Convention avec l'État. Approbation. Année 2022.....	10
13 - Exercice 2022. Ajustements budgétaires. Budget Supplémentaire.	10
14 - Budget principal. Admissions en non-valeur.....	19
15 - Prolongation des conventions locales d'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie. Avenants n°2.	19
16 - Service Facturier. Convention financière entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et la Direction départementale des Finances publiques de la Somme. 20	
17 - Capitale européenne de la culture 2028. Sélection dans le cadre de l'Appel à projets Perspectives 2. Convention.	20
18 - Amiens. Beffroi. Classement Monument Historique. Avis.....	22
19 - Projet Aronnax. Pavillon de l'octroi. Mise à disposition à la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Convention.	23
20 - Association Robin des Routes. Année 2022. Subvention.	23
21 - Vidéo protection. Installation exploitation des équipements de vidéo protection déployés chez les propriétaires privés ou publics. Conventions-type. 23	
22 - Alignement rue Basse des Champs. Acquisition d'emprise.	24
23 - Dérogation de servitude non aedificandi. 219, rue Lucien Lecointe. Madame Vanille MAERTEN et Monsieur Lambert DAGUENEL.	24
24 - Fosse au Lait. Coopérative Toit Aussi. Projet de construction de 12 logements PSLA. Autorisation de dépôt permis de construire.....	25
25 - Projet d'extension et de développement des activités du parc zoologique. Demande d'autorisation environnementale. Avis.....	25
26 - Rue de Boutillerie. Aménagement de chicanes réductrices de vitesse avec alternat de stationnement. Fonds de concours. Convention.	26
27 - Création du village des créateurs à l'occasion du marché de Noël.	27
28 - Dérogation au repos dominical. Année 2023.	27

29 - Quartier La Vallée. Extension du stationnement payant résidentiel.....	29
30 - UDAUS 80. Convention d'objectifs. Mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord. Avenant n°2.....	30
31 - Autorisation de programme. Projet renouvellement urbain. PRU. Quartier Étouvie. Requalification des espaces publics et création de pôles de service. Affectation des opérations d'investissements. Année 2022.....	31
32 - Autorisation de programme. Projet renouvellement urbain. PRU. Quartier Pierre Rollin. Aménagements des espaces publics et création d'équipements. Affectation des opérations d'investissements. Année 2022.....	35
33 - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. ANCT. Études préalables dans le cadre du projet de restructuration du centre commercial Plein Sud quartier Pierre Rollin. Convention.....	38
34 - Maison d'Arrêt d'Amiens. Subvention d'investissement. Convention.....	39
35 - Réseau Canopé. Partenariat. Convention.	43
36 - Règlement de fonctionnement des structures petite enfance. Modification... 	43
37 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Contrat Enfance Jeunesse. Avenant à la convention d'objectifs et de financement 2019-2022.	45
38 - Mise en œuvre du dispositif petits déjeuners dans la commune d'Amiens. Avenant n°3.....	45
39 - Restauration scolaire. Enfants de familles ukrainiennes arrivées en France suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine et scolarisés dans les écoles publiques d'Amiens. Gratuité. Année 2022-2023.....	47
40 - Festival Minuit avant la Nuit. Subvention exceptionnelle à la Lune des Pirates. Convention.....	48
41 - Budget Participatif. Projet lauréat de jardin partagé de l'association Éco-cité. Convention d'occupation et d'utilisation.....	48
42 - Pôle associatif Voltaire. Clubs de plongée. Groupe Scolaire sis 125, rue Voltaire. Conventions d'occupation du domaine public. Renouvellement.....	50
43 - 172, rue Saint Leu. Mise à disposition au profit des associations Les Francas, Yves Lefebvre et Lutte contre la mucoviscidose. Baux.....	50
44 - Vœux. Questions orales.	51
44.1 - Vœu pour l'augmentation des moyens alloués aux structures d'hébergement des personnes en grande précarité.....	51
44.2 - Question orale relative aux toilettes publiques à Amiens.	54
44.3 - Question orale « Quelle politique de prévention pour les habitant-es d'Amiens Sud-Est ? ».....	57

Nombre de conseillers en exercice : 55
Quorum : 28

La séance a été présidée par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Ont assisté à la séance : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, MM. BIENAIMÉ, DÈCLE, LORIC, Mmes BOUCHEZ, BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, MM. DUFLOT, MERCUZOT, Mmes CLECH, DERIVERY, LE CLERCQ, ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. BEAUVARLET, DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. HECQUET, THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes VAGNIEZ, BELLINA, M. MELNISANCOT, Mme CHAUVEAU.

La séance est ouverte à 18 H 13.

MME FOURE : Mes chers collègues, on va démarrer, si vous voulez bien. On a le quorum, Madame CABURET, je pense. Très bien. Alors, la séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Donc, j'ai reçu des délégations de vote :

Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Pascal RIFFLART	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Isabelle SAVARIEGO	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
Mme Margaux DELÉTRÉ	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
M. Clément STENGEL	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Raïfa MAKDASSI	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT

MME FOURE : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Non.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME FOURE : Alors, je peux poursuivre avec, comme d'habitude, la désignation du secrétaire de séance, puisque maintenant je vous rappelle qu'il n'y en a plus qu'un seul. Donc, Madame GALLIOT, si elle est d'accord ? Merci Claudine.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : On passe donc aux communications du maire. Je vous informe que j'ai reçu un vœu et deux questions orales que nous évoquerons, comme d'habitude, en fin de séance.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 8 décembre à 18 h 00 ici même.

Alors, dans les communications, je voulais vous donner lecture de la lettre que j'ai reçue du Garde des Sceaux.

Si vous vous souvenez, en juin dernier, nous avons voté à l'unanimité un vœu pour nous émouvoir de l'éventuel projet de diminuer les pouvoirs de notre cour d'appel puisque, en effet, le rapport SAUVÉ, qui n'était pas rendu public officiellement mais qui avait fait l'objet d'un article dans le journal *Le Monde*, le rapport SAUVÉ préconisait de créer des cours d'appel de première zone et de seconde zone.

Je m'explique. De créer des cours d'appel dont certaines seraient rattachées budgétairement à d'autres. Et explicitement la cour d'appel d'Amiens avait été classée dans ces cours d'appel qui seraient rattachées à une autre cour d'appel, en l'espèce la cour d'appel de Douai.

Donc, nous avons voté en conseil municipal un vœu à l'unanimité pour rappeler notre attachement à notre cour d'appel. Nous avons invoqué un certain nombre de motifs, notamment le fait que nos décisions étaient de qualité puisqu'un faible nombre de décisions de cour d'appel étaient cassées par la Cour de cassation et le fait que, par ailleurs, la Cour de cassation renvoyait souvent sur la cour d'appel d'Amiens en tant que cour d'appel de renvoi.

Donc, j'avais envoyé ce vœu à Monsieur le Garde des Sceaux en lui proposant que nous allions le rencontrer. Et donc par courrier daté du 27 octobre, j'ai reçu la lettre suivante :

« Madame la Maire,

Par courrier en date du 8 juillet 2022, vous avez appelé mon attention sur la cour d'appel d'Amiens.

Vous me faites part de votre opposition au projet de rattachement de la cour d'appel d'Amiens à celle de Douai, en me faisant parvenir un vœu adopté en ce sens à l'unanimité par les élus de votre conseil municipal.

Vous faites valoir la nécessité de maintenir l'autonomie budgétaire de la cour d'appel d'Amiens, garante d'une justice de proximité compte tenu de l'activité importante de ladite cour et de son efficience.

Dans le cadre des états généraux de la justice, la suppression de juridictions n'a pas été retenue par le comité « Sauvé ». Seule a été posée la question du pilotage administratif et budgétaire de ces entités. Je peux aussi vous préciser qu'aucune décision sur le scénario retenu et l'ampleur des modifications n'a été prise à l'heure actuelle.

Je tiens par ailleurs à vous assurer que cette question organisationnelle est indépendante de celle relative à la carte judiciaire. Je veux être très clair : il n'est aucunement envisagé de supprimer une quelconque cour d'appel du territoire national.

Au surplus, soyez assurée que mes services ont entendu la position du conseil municipal de la ville d'Amiens que vous avez bien voulu me transmettre. Comme je m'y emploie depuis ma nomination, je maintiendrai bien évidemment un dialogue très étroit avec les élus et acteurs locaux sur ce sujet particulièrement important aux yeux des Amiénois.

Enfin, je tenais à vous remercier de votre proposition de rencontre. Je serai ravi d'échanger avec vous à l'occasion d'un prochain déplacement dans la Somme. Je ne manquerai pas de revenir vers vous le moment venu.

Je vous prie, etc. »

Donc, il me semble que ce courrier est extrêmement explicite et rassurant. Évidemment, nous continuerons à être vigilants sur ce sujet, comme sur tous les autres. Mais je tenais à vous en faire part ici pour vous dire que ce vœu, que nous avons pu voter à l'unanimité, a été largement entendu. Donc, je pense que nous nous en réjouissons évidemment tous !

Deuxième communication, je passe la parole à Stéphane DESCOMBES pour qu'il nous annonce rapidement les lauréats du budget participatif. Rapidement puisque l'annonce a déjà été faite officiellement avant-hier et que c'était également publié.

M. DESCOMBES : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc, rapidement, nous avons eu pour cette deuxième saison du budget participatif de la ville d'Amiens 11 lauréats, 11 magnifiques lauréats avec le 11^e qui est un projet de mur végétal qui s'appelle « les 4 saisons » qui est sur le secteur Nord.

« Chemin d'histoire dans la ville d'Amiens occupée » qui est un projet qui sera sur l'ensemble de la ville.

« Rénovation des squares du cirque Jules Verne » sur le secteur Sud bien évidemment.

« Le jardin de lecture » sur le secteur Sud en projet n°8.

En projet n°7, un « garage vélo participatif » sécurisé dans le secteur Centre.

Le « spot Beach Park à Amiens » pour le projet n°6 qui est un projet localisé sur le secteur Nord.

Le 5^e projet « une nouvelle cour de récré » pour l'école Delpech plus verte et plus inclusive, donc sur le secteur Sud.

« Parcours sportif et de santé » pour le 4^e projet sur le secteur Nord.

Pour le 3^e, « la statue de l'abolition de l'esclavage » qui sera localisée sur le secteur Est.

Arrivé en 2^e, « aménagement afin de mieux faire connaître le site du Marais des Trois Vaches et d'y favoriser la vie sociale », donc sur le secteur Est.

Et enfin, « la conserverie citoyenne » pour le secteur Sud.

MME FOURE : Merci beaucoup. Donc il est prévu que tous ces projets se réalisent dans les 2 ans ?

M. DESCOMBES : Dans les 2 ans, tout à fait.

MME FOURE : Très bien. Merci Stéphane.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022. APPROBATION.

MME FOURE : Donc, on passe au point suivant de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022. Donc, ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 m'accordant la délégation dans les formes prévues aux articles précités, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 15 septembre et le 27 octobre 2022, listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations à formuler ? Je n'en vois pas, donc ces décisions sont actées.

DONT ACTE

6 - MANDAT SPECIAL. INVITATION AU SOMMET DES MAIRES CONTRE L'ANTISEMITISME A ATHENES.

MME FOURE : Je vous propose d'accorder un mandat spécial à Madame Nedjma BEN MOKHTAR, 4^e adjointe déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et l'aide aux victimes, afin qu'elle représente la ville d'Amiens à Athènes, à l'occasion du Sommet des Maires contre l'antisémitisme.

Cet événement se tiendra les 30 novembre et 1^{er} décembre prochains.

Je vous signale que dorénavant nous sommes tenus, et c'est très bien, d'indiquer les déplacements d'élus en représentation du maire qui peuvent avoir lieu à différentes occasions.

Et donc, évidemment Nedjma BEN MOKHTAR nous rendra compte de ce qui se sera dit lors de ce sommet.

La ville d'Amiens a été invitée pour participer à un... comment ? À un débat. Donc, Nedjma interviendra au nom de la ville d'Amiens dans un débat et donc je pense que c'est important que la ville puisse être ainsi être non seulement représentée mais active dans ce genre de sommet où nous sommes... où nous avons été invités par le maire d'Athènes.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - CONSEILS D'ECOLE. DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

MME FOURE : Je vous propose de désigner Madame Caroline BOHAIN en remplacement de Monsieur Martin DOMISE afin de siéger aux conseils des écoles maternelle et élémentaire Delpech.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. THÉVENIAUD s'est abstenu.

8 - AIDE EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE DE CONTY.

MME FOURE : De violents orages, et on peut même dire une tornade, ont occasionné de nombreux dégâts dans la Somme le dimanche 23 octobre dernier, notamment dans la commune de Conty qui a été particulièrement touchée.

Outre des averses de grêles et de la pluie, elle a vu s'abattre sur elle une tornade qui a traversé la commune du nord au sud, provoquant d'importants dégâts matériels sur des maisons comme sur des équipements publics, et moi, j'ai en tête les images que nous avons vues sur l'école de Conty.

Touchée par la situation de cette commune proche d'Amiens, je vous propose donc que la collectivité lui verse une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 €, en guise de geste de solidarité entre nos deux communes.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Et je pense que les élus et les habitants de Conty seront heureux qu'on manifeste ainsi notre solidarité, ça me semble bien le moins puisque nous avons l'habitude de verser des subventions à l'association Architectes de l'Urgence quand il y a des événements dramatiques aux 4 coins du monde, c'est aussi important qu'on se préoccupe de ce qui est plus proche de nous.

9 - STADE MICHELET. TRANSFORMATION D'UN TERRAIN EN HERBE EN TERRAIN SYNTHETIQUE ET REFECTION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME FOURE : Amiens Métropole a sollicité la ville d'Amiens pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 248 531 € qui sera destiné à financer des travaux de transformation d'un terrain en herbe en synthétique au stade Louise Michelet mais aussi à la réfection de son éclairage sportif.

C'est un terrain qui est fort utilisé par un club sportif qui a des centaines de licenciés, je crois que c'est le deuxième club en nombre de licenciés, le deuxième club de la métropole.

Donc, je vous propose d'approuver le versement de ce fonds de concours, dont le montant est susceptible d'évoluer en fonction du coût réel des travaux et des subventions obtenues par la communauté d'agglomération.

Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir dans ce cadre avec Amiens Métropole et de m'autoriser à la signer.

Pour votre information, le coût total des travaux est estimé à 847 062 € HT.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT se sont abstenus.

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE ont voté contre.

10 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES. PRIME DE FIN D'ANNEE AUX AGENTS RETRAITES. ANNEE 2022. SUBVENTION. CONVENTION.

MME FOURE : Alors, comme chaque année, les agents retraités des services municipaux partis à la retraite jusqu'en 1996 inclus, bénéficient d'une prime de fin d'année dont le montant est de 153 €.

Cette prime leur est versée par le Comité des Œuvres Sociales des Personnels des Collectivités Territoriales d'Amiens Métropole et, pour cette année, 349 agents retraités bénéficieront de cette prime.

La ville d'Amiens participe à son financement à hauteur de 83,08 €, représentant une somme globale de 28 994,92 € au profit du COS.

Je vous demande ainsi d'approuver la convention à intervenir et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - CHANTIER D'INSERTION LA CITADELLE. DEPARTEMENT DE LA SOMME. ANNEE 2022. SUBVENTION. CONVENTION.

MME FOURE : Le chantier d'insertion de la Citadelle propose, depuis 2001, donc ça fait plus de 20 ans, aux personnes éloignées de l'emploi d'être salariées, de reprendre confiance en elles et de développer des compétences professionnelles.

Le Conseil Départemental de la Somme participe au financement du personnel dédié à l'encadrement technique des salariés en insertion exerçant sur ce site.

Pour l'année 2022, la ville d'Amiens peut percevoir une subvention du département d'un montant maximum de 146 880 €, représentant 12,86 % du montant estimatif chiffré à un million cent quarante... un million cent quarante-quatre... non. Attendez ! C'est 11 millions ? Parce que sur mon document c'est 11 442 131 €. Ou alors, il y a une virgule qui n'a pas été... il me semble que c'est... 1 142 000... 1 142 000, parce que, moi, j'ai un 131 derrière, c'est pour ça que j'avais du mal à m'y retrouver. Je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Donc, je reprends. La ville d'Amiens peut percevoir une subvention du département d'un montant maximum de 146 880 €, représentant 12,86 % du montant estimatif chiffré à 1 142 000 €.

Je vous propose donc d'approuver et de m'autoriser à signer la convention à intervenir entre le Conseil Départemental de la Somme actant les modalités de versement de cette subvention.

On voit que, depuis 20 ans, ce sont des dizaines et des dizaines de personnes en insertion qui sont passées sur ce chantier et qui ont, pour bon nombre d'entre elles, retrouvé le chemin de l'emploi. Donc, nous nous en réjouissons.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. CONVENTION AVEC L'ÉTAT. APPROBATION. ANNEE 2022.

MME FOURE : Dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville, à laquelle la ville d'Amiens et Amiens Métropole sont éligibles, je vous propose d'approuver la liste des projets pouvant bénéficier de crédits de l'État, au titre de l'année 2022, comme il est indiqué en article 1 de la délibération qui vous a été communiquée.

Cette année, l'État accorde une enveloppe de 2 325 222 €.

Monsieur le Préfet a proposé une convention prévoyant la programmation de 39 opérations éligibles aux crédits Dotation Politique de la Ville, dont 21 projets sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Amiens, pour un montant de 679 140 €.

Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec l'État et de m'autoriser à la signer.

Cette convention est donc le résultat d'un échange entre l'État et nos services.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - EXERCICE 2022. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES. BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

MME FOURE : Sans plus attendre, je passe la parole donc à Benoît MERCUZOT pour les points suivants.

M. MERCUZOT : Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Il s'agit au point n°13 d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2022.

Vous vous souvenez peut-être sans doute qu'au mois de juin, l'année dernière, nous avons adopté une première décision modificative de notre budget. Décision modificative aux termes de laquelle nous avons pris acte des mouvements assez sensibles qui se produisent depuis ce début de l'année 2022, et notamment les mouvements d'inflation notamment sur l'énergie et qui ont entraîné notamment une réévaluation du point d'indice des fonctionnaires. En juin, nous avons envisagé que probablement ce point d'indice allait augmenter de 2 % à compter du 1^{er} juillet. Et puis il s'avère que, vous le savez bien, le point d'indice a finalement augmenté de 3,5 %. Il nous reste donc un certain nombre de conséquences à en tirer du point de vue financier, sur ce point-là et puis sur d'autres encore, j'y reviens dans un instant.

Et puis, il se trouve qu'au moins de juin l'année dernière, nous avons également adopté le compte administratif 2021 qui nous donnait le solde de l'exécution des comptes. Solde d'exécution des comptes qu'il nous faut désormais intégrer dans nos comptes 2022, dans le budget 2022. Et c'est donc l'objet de ce budget supplémentaire où nous allons donc intégrer les résultats de 2021 et continuer à ajuster au plus proche de la réalité de l'exécution du budget 2022, tant en dépenses qu'en recettes.

Concernant la reprise des résultats, d'habitude nous n'évoquons jamais ce point. Je me permets de signaler qu'il prend un relief particulier cette année puisque nous sommes sur une première année de PPI, ce qui veut dire que nous avons clôturé la PPI précédente et que du même coup les restes à réaliser ne sont pas couverts par des restes... les restes à réaliser en dépenses ne sont pas couverts par des restes à réaliser en recettes, ce qui explique le montant important en termes de déficit d'investissement qui figure dans le tout premier point, puisque nous avons un résultat net cumulé à reprendre de pratiquement 18 millions d'euros. C'est un point qui est un peu technique. On en a débattu lors de la commission des finances. Je pourrai y revenir si vous le souhaitez.

Concernant l'ajustement des recettes, cette fois. La bonne nouvelle, c'est que les recettes augmentent de pratiquement... enfin, je... non, mon arrondi est trop important, de 3 750 000 €, j'allais dire 4 millions mais quand même 250 000 € c'est un gros arrondi. Donc, 3 750 000 €. Notamment parce que les produits de la fiscalité directe locale ont été affichés à la hausse par rapport à ce que l'on avait envisagé de plus de 1 900 000 €.

Alors cela provient, d'une part, de ce que la taxe additionnelle sur les droits de mutation nous a rapporté 700 000 € de plus qu'envisagé, parce que le marché de l'immobilier est manifestement en bonne forme, et puis que par ailleurs, le... comment dire... ce que nous a rapporté les impôts prélevés sur les ménages amiénois, donc au titre de la taxe foncière, est plus important que ce qui était initialement envisagé. Cela résulte notamment du fait de la prise en compte par l'État des constructions nouvelles et nombreuses qui ont été opérées sur notre territoire. De la même façon, l'État a augmenté, par rapport à ce qu'on avait envisagé, les allocations compensatrices pour un montant de 1 260 000 €.

Bref, des dépenses... des recettes, pardonnez-moi, qui augmentent de façon sensible, ce qui est une bonne nouvelle.

Ce qui est une bonne nouvelle immédiatement atténuée par le fait que les dépenses augmentent également et qu'elles augmentent de façon plus importante que les recettes, ce qui veut dire que l'excédent de gestion courante va être diminué de 500 000 € par rapport à la précédente décision modificative. Je reviendrai sur ces éléments-là. Les dépenses sont en effet proposées pour un ajustement à la hausse de 4 320 000 €. Pourquoi ?

Essentiellement pour ajuster par rapport aux dépenses de personnel. Je ne reviens pas sur le fait qu'il nous faut prendre en compte le 3,5 % que nous avons initialement évalué à 2 %.

Et puis, il faut constater également que nous avons une augmentation de la masse salariale consacrée aux personnels non permanents. De même que nous avons un certain nombre de mesures catégorielles qui viennent renchérir la masse salariale, notamment sur les personnels de catégorie C. Voilà. Une augmentation des dépenses de personnel de 3 110 000 €. Vous voyez que ça fait les trois quarts de l'augmentation des dépenses que nous avons... que nous vous proposons d'acter.

Les autres dépenses en fonctionnement concernent évidemment les fluides. Il n'y a rien d'étonnant au regard de la crise que nous connaissons. On se propose, là, d'augmenter les fluides de 300 000 €, sachant que nous les avons déjà augmentés au mois de juin. On pense qu'en ajustant aujourd'hui à 300 000 €, nous pourrions sans difficulté faire face aux factures d'énergie qui ne manqueront pas de devoir être réglées avant la fin de l'année. Et je ne reviens pas sur les mesures de sobriété énergétique qui ont pu être décidées il y a maintenant de cela quelques jours.

De la même façon, il faut constater qu'un certain nombre de dépenses sont à la hausse.

Pour prendre un exemple, un exemple de taille et ça va me permettre de faire la suite avec le budget annexe, il nous faut augmenter, là aussi je m'y attarderai un tout petit moment dans un instant, il nous faut augmenter notre participation à l'équilibre du budget annexe parcs de stationnement qui est le seul budget annexe de notre collectivité.

Quant à la subvention versée au CCAS, elle reste, pour sa part, inchangée à un peu plus de 3 100 000 €.

Du point de vue des investissements cette fois, il y a une modification notable qui prend acte d'une dernière délibération que nous avons adoptée. Cette modification notable, c'est que nous nous proposons d'augmenter l'AP consacrée à la ferme solaire Vauvoix puisque nous avons décidé, lors du précédent conseil municipal, de rentrer dans le capital de la société qui va mettre en place cette ferme solaire et qui va l'exploiter à hauteur de 3 545 000 €. Il nous faut donc augmenter le montant de cette AP qui n'était pas initialement fixé à cette hauteur.

Pour le reste, il s'agit d'ajuster non pas les AP, c'est-à-dire non pas le budget global consacré à des opérations d'investissement, mais plus simplement de réduire les crédits de paiement. C'est-à-dire de constater qu'un certain nombre d'opérations n'ont pas eu l'avancement qui était escompté il y a un an de cela, au moment où on a construit le budget 2022, et que donc il est inutile de laisser des crédits de paiement dont on sait qu'ils ne seront pas consommés. Je vous laisse regarder. Je pense que vous avez pris le temps de regarder le rapport explicatif de cette délibération.

Pour donner un exemple, par exemple, la réduction des travaux prévus pour la crèche Au bord de l'eau de 130 000 € et sur l'aménagement d'un tiers lieu de 50 000 €. Ce sont globalement des petites sommes mais qui cumulées finissent par évidemment compter.

De la même façon, il y a un certain de recettes qui sont prévues, cette fois, à la hausse. Les dépenses sont prévues à la baisse et les recettes sont prévues à la hausse, notamment au regard de subventions perçues sur des dépenses d'investissement qui ont été exécutées lors de l'année 2021.

Ce qui fait qu'au total, pour équilibrer l'ensemble, et vous vous rappelez qu'on part d'un déficit de -17 millions d'euros, j'arrondis, il nous faut autoriser une augmentation d'emprunt de 10,8 millions d'euros. Cela ne veut pas dire forcément que nous irons rechercher cet emprunt, mais cela veut dire que, pour être tout à fait conformes au règlement budgétaire, nous devons, nous obtiendrons, nous demanderons à un organisme financier le droit de pouvoir tirer cet emprunt, le cas échéant, mais du point de vue la trésorerie nous n'en aurons... j'allais dire évidemment, en tout cas probablement pas besoin.

Voilà pour le budget général.

Concernant le budget annexe parcs de stationnement, et j'en ai donc bientôt terminé. Je l'indiquais tout à l'heure, ce budget annexe parcs de stationnement, qui était déjà dans une situation un petit peu complexe avant la crise Covid, a décidément beaucoup de difficultés à se remettre de cette crise et, pour tout dire, il ne s'en remet même pas du tout. La meilleure preuve, c'est que nous devons augmenter notre subvention d'équilibre à hauteur de 646 000 € et nous devons augmenter l'autorisation d'emprunt de 1 760 000 €.

Cette situation du budget annexe parcs de stationnement mérite évidemment toute notre attention pour les mois et les années à venir.

Je vous remercie de votre attention.

MME FOURE : Merci, Benoît. Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Oui. Allez-y, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui. Bonsoir, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Votre budget supplémentaire constitue donc la seconde et dernière modification apportée au budget et Monsieur Benoît MERCUZOT vient d'en faire une présentation et, à chaque présentation, on peut aussi faire un pas de côté, essayer de tirer d'autres éléments de réflexion.

Le constat qu'on fait, nous, du compte administratif 2021, c'est qu'il est déséquilibré et qu'il implique donc un fort besoin de financement.

En effet, le déficit global prévu dans vos projets budgétaires était de 6,53 millions, et il est en réalité aujourd'hui de 18,14. Cela fait +277 % de déficit.

Votre excédent courant prévisionnel que vous aviez présenté au DOB, qu'on ne voit pas dans le document, là, était de 19,31 : il n'est là que de 14,38. En fonctionnement donc, il manque 5 millions d'euros. On verra à la fin de l'année mais on espère un atterrissage un peu plus doux en 2022 au vu des besoins.

Le passage à l'orange des ratios et notamment du fameux delta de gestion, il passe à l'orange et vu la hausse des taux, ça devrait être un signe inquiétant, nous semble-t-il, pour les futurs budgets.

Le montant des recettes qui n'ont pas été réalisées cette année est important. Il est donc permis de douter que le budget 2021 était correct.

Nous pensons, et on l'a dit au moment du DOB ou dès que l'occasion se présentait, que la vérité était sacrifiée sur l'autel de la communication ; que vous aviez présenté une PPI supérieure à près 25 % de la précédente. Bon voilà, je pense, la démonstration de l'absence d'un arbitrage dans votre politique d'investissement. À vouloir satisfaire tout le monde... voilà.

Vous aviez, à un moment donné, cité Adolphe THIERS : « Gouverner, c'est prévoir ». Pourtant l'exercice 2021 ne nous semble pas vouloir préparer l'avenir. Vous auriez pu, à cette époque, conclure un emprunt pour financer une politique alors même que les taux étaient faibles. Vous aviez aussi minimisé la hausse des prix énergétiques qui aujourd'hui file mais qui avait déjà débuté au cours de l'année 2021.

Vos choix de dépenses en matière d'investissement 2021 n'ont pas été prévus pour réduire ou maîtriser des dépenses de chauffage, de l'électricité ou de combustibles. Au BP 2022, la hausse des dépenses est de 5 %, on voit de 140 millions à 57 millions, et pourtant cette hausse n'apporte aucun service nouveau pour le bien-être des habitants. Elle pouvait être limitée par une autre PPI, donc d'autres choix, et priorités. Nous avons évoqué, par exemple, l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque.

Les fluides au niveau des dépenses passent de 6,2 à quasi 8 millions d'euros, et je ne veux pas être de mauvais augure mais vu la crise énergétique actuelle, l'arrêt, et pour longtemps, des gazoducs Nord Stream, on peut douter que la situation s'améliore. Il serait bon de prévoir, c'est bête cette phrase mais bon. Il serait pratique quand même de prévoir ces crises dans nos budgets.

Enfin, votre prévision minimaliste de la masse salariale en 2022, et ceci malgré nos multiples alertes sur le sujet, s'est avérée insuffisante. L'effort conséquent annoncé le 1^{er} décembre 2021 au profit du régime indemnitaire des agents est par conséquent, me semble-t-il, encore une fois reporté.

Plus attristant : nous ne voyons pas de mesures pour protéger les Amiénoises et les Amiénois des impacts liés à l'inflation.

Je l'ai souligné plus haut : vous n'avez pas conclu d'emprunt en 2021 alors que les taux d'intérêt étaient bas. Mais cette année, vous allez souscrire... enfin vous avez mobilisé, mais vous allez sans doute souscrire un emprunt très conséquent majoré à près de 11 millions en partie pour partager un risque en apportant plus de 3,5 millions à une filiale de Total pour un projet de ferme solaire, certes intéressant mais qui ne bénéficiera pas directement aux Amiénois. On aurait préféré un investissement dans des projets photovoltaïques sur toiture pour permettre aux habitants directement de consommer l'énergie produite sur leur toit, par exemple, comme l'a fait l'AMSOM sur son site. Force est donc de constater les choix de votre budget 2021 qui ont rogné des marges de manœuvre budgétaire, ceci sans investissement protecteur pour les habitants.

Sur l'exercice 2021, on voit qu'il y a 2,5 millions de dépenses pour la rénovation bien en moins, pour le soutien à la construction, la réhabilitation des logements sociaux, mais aussi la rénovation énergétique des bâtiments. Or, c'est bien dans ces domaines qu'il conviendrait urgemment d'accélérer en mobilisant vos deniers publics pour le bien commun.

En 2021, et comme en l'espèce 2022, ça démontre que vous ne donnez pas la priorité aux habitants dans vos choix. Vous direz que vous... vous allez nous dire ce que vous faites, ce que vous avez mis en place, mais en général c'est ce que vous faisiez déjà et vous aurez du mal à nous dire ce que vous faites aujourd'hui en plus.

La baisse du taux de la taxe foncière au profit de la hausse de celle de la métropole prive la ville de ressources pour soutenir, par exemple, son CCAS. La subvention qu'elle lui verse reste-t-elle identique ? voire même diminue étant donné l'inflation, alors que les difficultés des Amiénois aujourd'hui, mais sans être oiseau de mauvais augure, prochainement augmentent. Bon, malgré mon laïcisme, je peux penser qu'on s'éloigne de l'esprit de partage, de don pratiqué par le légionnaire Saint-Martin.

Aucune décision n'a été prise pour contrer, amortir l'inflation subie par les ménages d'Amiens, comme cela aurait pu être fait à travers une diminution des frais de cantine ou ceux des accueils de loisirs ou encore des tarifications culturelles, voire par une aide au paiement des licences sportives. Non ! Votre choix est même plutôt l'inverse.

Votre budget supplémentaire est donc une simple décision d'ajustement subi en plus et en moins sans aucune ligne de force, mais avec une forme d'entêtement : la PPI. Or, gouverner, c'est également choisir et comme disait un homme politique qui est un peu plus républicain que THIERS, et choisir c'est souvent savoir renoncer.

À la vue de la PPI qui ne semble plus tenable vu les importantes dépenses déjà reportées en 2021 parce que l'année passe plus vite qu'on imagine, que l'on imaginait, vous dites, au vu de la crise énergétique pas près de s'arrêter et de l'inflation difficilement maîtrisable, il serait temps de se poser et de redéfinir les priorités, d'ajuster les AP.

En commission, vous nous disiez encore : « Avec les données que l'on a aujourd'hui, on peut dire que les finances de la ville se portent bien. »

Nous, on peut dire, je pense, que l'on est entrés dans une période d'incertitudes, d'instabilité. Les crises s'enchaînent (Covid, guerre d'Ukraine), sur le plan climatique, des signes alarmants, vous avez parlé tout à l'heure de Conty. Nous devrions nous mobiliser autrement et ailleurs.

Il est temps de revoir le plan, de se préparer, c'est vrai que ce n'est pas facile à dire, préparer l'imprévisible, de prioriser les investissements qui permettront aux Amiénoises et aux Amiénois de mieux traverser les crises.

En attendant, nous voterons contre votre budget.

MME FOURE : Merci, Monsieur VOULMINOT. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Personne. Alors, Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Merci.

Je dois dire que j'ai un peu de mal à suivre l'ensemble des raisonnements que vous avez voulu tenir. Mais ce que j'ai retenu notamment, c'est ce que vous avez annoncé au début et qui me paraît complètement décalé de la réalité. Vous avez parlé d'un déficit que l'on imaginait à 6,5 et que finalement on se retrouve à des budgets, on ne sait pas de quoi vous parlez. Vous avez dit surtout que les ratios passaient à l'orange. Écoutez, moi, je ne sais pas où vous voyez l'orange dans les ratios, mais très franchement, quand je regarde les chiffres, je me dis que rien ne passe à l'orange et que, au contraire, on reste, on reste exactement dans le vert comme nous l'étions l'année précédente.

Un chiffre quand même. Vous avez mentionné le fait, et c'est vrai, que la collectivité, que la ville a renoncé à 5 millions d'euros de recettes puisqu'elle les a transférées à la métropole. Mais quand on regarde le niveau de nos recettes, on s'aperçoit que ces 5 millions auxquels nous avons renoncé, ils sont d'ores et déjà quasiment compensés puisque le niveau de nos recettes 2021, où l'on percevait ces 5 millions, il est pratiquement équivalent en 2022 alors qu'on ne percevait plus ces 5 millions. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas eu de chute, de baisse brutale de nos recettes et que finalement nous ne souffrons pas, contrairement à ce que vous dites, dans nos capacités de financement, nous ne souffrons pas, contrairement à ce que vous dites, de cet abandon au profit de la métropole de 5 millions de recettes fiscales.

Voilà un premier point qui fait que vraiment, vraiment, je ne partage pas et je ne vois pas ce qui vous permet de dire que les ratios passent à l'orange.

Après, évidemment, et après tout vous êtes dans votre rôle d'opposant, vous dites de temps en temps il aurait fallu dépenser moins, de temps en temps il aurait fallu dépenser plus. Bon. C'est normal, j'allais dire que c'est de bonne guerre. Quelques remarques quand même.

À propos de la diminution des frais de cantine, puisque vous dites qu'au fond on aurait pu baisser le prix de la cantine, le prix facturé aux parents. Je vous rappelle que nous sommes dans une période que nous n'avons pas connue depuis au moins 30 ans où l'inflation, notamment sur les denrées alimentaires, avoisine les 10 % globalement. Et nombre de collectivités indiquent, et les médias s'en font l'écho, qu'elles ont beaucoup de difficultés à boucler leur budget, si vous me permettez l'expression, sur ce service public qu'est la cantine scolaire. Je vous rappelle qu'en face de cette inflation de pratiquement 10 %, nous avons fait le choix de n'augmenter nos tarifs que de 2 %. Alors, certes, nous n'avons pas baissé mais ça veut dire que nous avons quand même très singulièrement amorti le coût de l'inflation que ne

supportent pas les familles. Les familles ont bénéficié de cet amortisseur-là et dans une proportion particulièrement importante.

Et donc, je ne peux pas vous laisser dire, en tout cas je pense que vous êtes dans l'erreur, je veux bien croire qu'elle est de bonne foi, mais c'est quand même une grosse erreur. Je ne peux pas vous laisser dire que nous avons laissé les familles seules devant des prix de cantine qui auraient explosé.

Et puis enfin, le dernier élément, ce que je n'ai absolument pas compris, c'est la question de l'emprunt à blanc que nous aurions dû faire à une époque où les taux étaient bas. C'est-à-dire que nous aurions dû emprunter sans savoir ce... alors qu'on n'avait pas besoin de cet emprunt, parce que les taux étaient bas et là, je dois dire que je n'ai pas compris. On emprunte quand on a besoin d'emprunter et précisément notre collectivité, et tout le monde s'en est toujours réjoui, depuis au moins 20 ans, est maintenant ce que l'on appelle en gestion de trésorerie 0. C'est-à-dire que précisément on s'arrange pour emprunter juste au moment où on a besoin et pas plus que ce dont on a besoin. Et vous nous préconisez exactement l'inverse, ce qui financièrement aurait un surcoût malgré cette augmentation des taux d'intérêt, aurait un surcoût que rien ne pourrait justifier.

Et puis enfin, le dernier élément, je vois bien que vous êtes embêté sur cette affaire de ferme solaire. Bon. En même temps, on investit pour produire de l'énergie solaire, de l'électricité sur la base de l'énergie solaire, ça, ça vous plaît bien, mais en même temps on est quand même à côté de Total et alors ça, ça ne vous plaît pas du tout, mais alors vraiment, vraiment, vraiment pas du tout. Bon. Écoutez, c'est comme ça. L'opérateur qui a été retenu aux termes d'un appel à manifestation d'intérêt, c'est Total. Et effectivement on va produire de l'électricité et effectivement c'est quelque chose d'intéressant de produire de l'électricité et en plus on ne prend pas véritablement de risque. Enfin ! Évidemment dès qu'il y a une activité économique il y a un risque, sauf que produire de l'énergie, de l'électricité en l'occurrence, dont tout le monde aura besoin, et de plus en plus besoin même dans les 5, 10, 15, 20 ans, c'est quand même prendre un risque particulièrement mesuré. Donc, là encore, vous agitez des choses que je ne peux évidemment pas partager.

Oui, il y a des incertitudes, mais les incertitudes, on y fera face, et je maintiens, je maintiens que lorsque l'on fera le compte administratif de l'année 2022, nous aurons encore un ratio qui sera particulièrement vert et qui sera le ratio de désendettement de la ville. Il est déjà particulièrement bas, inférieur à 3 années ; il restera particulièrement bas, notamment si on le compare avec les villes de notre taille. Voilà.

Donc, je ne partage vraiment aucun des éléments que vous avez tenté d'exposer tout à l'heure.

MME FOURE : Merci Benoît. Mathilde ROY.

MME ROY : Merci, Madame le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Moi aussi, à mon tour, je voulais répondre par rapport à ce qui a pu être évoqué en ce qui concernait le volet social et en particulier celui lié au CCAS. Quand vous dites que les moyens ne sont pas augmentés, alors c'est peut-être vrai eu égard à ce que vient de dire mon collègue Benoît quant à la subvention de fonctionnement du CCAS.

Cependant, je voulais vous rappeler, et les administrateurs du CCAS le savent bien, que le CCAS n'est pas seulement financé par la subvention qu'allouent la ville et la métropole, mais également parce qu'on est dans des partenariats actifs et qu'on va chercher les financements

extérieurs. Et à ce titre-là, je voudrais vous préciser qu'on va avoir pratiquement 400 000 € sur l'exercice 2023, et c'était à peu près à l'identique sur l'exercice 2022, qui viennent de partenaires tels que le conseil départemental avec la conférence des financeurs, la CNSA, ou encore la stratégie pauvreté avec l'État ou encore la CAF notamment. Donc, c'est autant de moyens qu'on met à disposition pour venir en aide au niveau des Amiénois et en particulier des plus fragiles, qu'ils soient socialement fragiles ou qu'ils soient seniors ou la population en général de par les animations qui peuvent être mises en œuvre.

Par ailleurs, aussi sur le volet précarité énergétique, pour ceux qui étaient présents à la commission plénière qui a été réunie il y a quelque temps à Dewailly, j'avais eu également l'occasion de présenter ce que la collectivité mettait en œuvre puisque, là aussi, grâce à un financement qu'on a obtenu, on peut permettre à 200 familles, sur dossier bien sûr, qui sont dans la précarité, de leur apporter un accompagnement social global pour une aide par rapport au diagnostic énergétique et apporter une aide quant à ces familles pour faire face également aux dépenses énergétiques.

Et en dernier lieu, je vais peut-être faire un petit teasing mais on va l'examiner plus avant avec les administrateurs du CCAS lundi soir, on aura également l'occasion de proposer la mise en œuvre d'une tarification sociale sur certaines prestations du CCAS et qui donc reviendront à ce que des administrés paient moins qu'ils ne paient actuellement quand ils sont socialement défavorisés. Et donc, ça aussi, il me semble, ça témoigne d'une politique volontariste pour venir en aide aux plus démunis.

MME FOURE : Merci beaucoup pour ces précisions complémentaires.

Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui.

Je disais que, dans mon papier, que vous me diriez ce que vous faites mais vous ne dites pas ce que vous faites en plus.

Il me semble qu'on est dans une situation qui va se dégrader. On peut se tromper, j'espère me tromper, et je ne vois pas de mesures supplémentaires d'accompagnement en direction, mais pas simplement des familles qui sont en difficulté, aussi sur la transition énergétique.

Je ne vois pas les éléments nouveaux et qui sont urgents.

MME FOURE : Mathilde ROY, un mot.

MME ROY : Oui.

Alors, la mesure, je n'ai pas dû être claire....

La mesure, que je viens d'évoquer, des 200 familles c'est quelque chose de nouveau. On vient tout juste d'avoir le financement. On commence tout juste avec l'APRADIS à repérer les familles qui vont pouvoir en bénéficier, c'est bien le cadre lié à la dégradation liée au contexte à la fois de l'inflation, qu'a rappelé Benoît, et de la cherté des énergies que vous avez également soulevée vous-même, qui nous a amenés à réfléchir et à voir comment on pouvait apporter de nouveaux services.

La tarification sociale que je viens d'évoquer également, c'est quelque chose de nouveau, si c'est approuvé par les administrateurs lundi soir, moi, je ne présage de leur décision. Je pense

la percevoir mais nous verrons lundi soir. Et ça aussi, c'était une action prévue dans le cadre du pacte pour le bien vivre mise en œuvre d'une tarification sociale qui n'existait pas au point où on va le présenter lundi.

Donc, ça, c'est des actions nouvelles qui vont se mettre en place sur l'exercice, la tarification sociale exercice 2023.

Je n'ai pas dû être assez précise, je m'en excuse, dans ma réponse.

MME FOURE : Monsieur VOULMINOT,

M. VOULMINOT : Je ne doute pas de la...

MME FOURE : Attendez que je vous donne la parole, Monsieur VOULMINOT, si vous permettez.

Donc, un dernier mot...

M. VOULMINOT : Un dernier. Je ne doute pas de la...

MME FOURE : Pour conclure sur le sujet parce que je pense qu'on en reparlera lors du débat d'orientation budgétaire et bien sûr lors du vote du budget, je pense.

M. VOULMINOT : Je ne doute pas de la qualité des équipes du CCAS pour aller chercher des financements ailleurs.

La question se posait sur le montant de la subvention de la ville attribuée au CCAS qui reste inchangée.

MME FOURE : Mais la question n'est pas en ce sens, comme vous le savez, et je pense que tant Benoît MERCUZOT que Mathilde ROY vous l'ont... ont cherché à vous le démontrer encore ce soir, et ce n'est pas la première fois.

Ce qui compte c'est effectivement les aides qui peuvent être apportées aux Amiénois quelle que soit l'origine de ces aides, ce qui compte c'est bien cela, pour le pouvoir d'achat des Amiénois.

Je voudrais ajouter juste un mot pour vous dire qu'en ce qui concerne le régime indemnitaire des agents, ils savent parfaitement qu'on ne va plus parler de régime indemnitaire mais de RIFSEEP et que ce RIFSEEP il va être mis en œuvre dans le courant de l'année 2023. On aura l'occasion d'en reparler, là aussi, au moment du débat d'orientation budgétaire et surtout au moment du vote du budget où vous verrez que c'est prévu bien entendu.

Et puis, je voudrais juste, d'un mot, rappeler que vous nous reprochez de ne pas avoir anticipé la crise énergétique.

Que je sache, lorsque nous avons voté le budget en décembre 2021, il était difficile de prévoir que le 24 février, je crois, une crise majeure allait secouer l'Europe en Ukraine et qu'on en voit les conséquences aujourd'hui. Et on n'a pas fini de les voir, comme vous le notez très justement.

On va passer au vote donc sur ce budget, cette modification budgétaire.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE ont voté contre.

MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA, CHAUVEAU et VAGNIEZ ont voté contre.

M. THEVENIAUD s'est abstenu.

14 - BUDGET PRINCIPAL. ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

M. MERCUZOT : Oui. Cette fois, c'est le point numéro 14 et il s'agit d'adopter sur le budget principal des admissions en non-valeur.

En effet, certains titres de recettes n'ont pas pu être recouvrés par le comptable et bien que non encaissées, ces recettes figurent toujours dans les comptes administratifs des années concernées, mais elles peuvent être admises en non-valeur sur l'exercice en cours à la demande du comptable et sur avis conforme de l'assemblée délibérante.

À cette fin et dans ce cadre, je vous propose donc d'admettre en non-valeur des créances relatives au budget principal, constatées par la ville d'Amiens au cours des années 2009 à 2022 pour un total non négligeable de 204 164,65 €.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - PROLONGATION DES CONVENTIONS LOCALES D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LA PROPRIETE BATIE. AVENANTS N°2.

M. MERCUZOT : Depuis 2001, les organismes HLM doivent s'engager à financer des actions spécifiques d'amélioration de la qualité des services rendus aux locataires et... des services rendus aux locataires et pour la vie des quartiers. En contrepartie, un abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties est appliqué pour le patrimoine situé dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Afin de se conformer à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, des conventions, qui sont annexées au contrat de ville, ont ainsi été signées en 2017 avec la SIP, avec l'OPH d'Amiens Métropole devenu depuis l'AMSOM, avec CLÉSENCE et avec 3FNotre Logis, afin d'encadrer l'utilisation de cet abattement pour la période 2016-2020.

En 2019, suite à la prorogation jusqu'à fin 2022 par la Loi de finances de la période d'application de l'abattement, un avenant à chaque convention est intervenu pour tenir compte de la prolongation jusqu'au 31 décembre 2022. Et il se trouve que la loi de finances du 30 décembre 2021 prolonge de la même manière, jusqu'à fin 2023, les contrats de ville et la période d'application de l'abattement.

C'est pourquoi il est proposé d'approuver les avenants n°2 à intervenir avec les bailleurs, que j'ai mentionnés plus haut, et de vous autoriser, Madame la Maire, à les signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - SERVICE FACTURIER. CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'AMIENS, AMIENS METROPOLE ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME.

M. MERCUZOT : En effet, une convention constitutive de ce service facturier a été signée le 29 novembre 2021 et cette convention engageait la ville d'Amiens, Amiens Métropole, la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes, la DDFiP de la Somme et la DGFIP dans la création d'un service Facturier.

Ce service, opérationnel depuis le 1^{er} septembre dernier, a pour but d'améliorer notamment le délai global de paiement et de fiabiliser le processus de dépenses de la ville et de la Métropole.

18 agents, dont 14 de la collectivité travaillant au service de la ville et de la Métropole, assurent sa bonne marche.

Toutefois, la montée en charge de l'activité de ce service est prévue de manière progressive pour atteindre son plein objectif à compter de 2023.

Et naturellement, il convient de fixer un cadre aux relations financières s'agissant de la prise en charge des dépenses indispensables au fonctionnement de ce service.

Une participation financière de la DDFIP est prévue, à hauteur de 39 180,72 € TTC, pour financer les travaux d'aménagement nécessaires.

Et il est donc proposé d'approuver la convention et de vous autoriser, Madame la Maire, à la signer.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Donc, merci Benoît.

Avant de passer la parole à l'orateur suivant, je voudrais vous donner lecture du texto que j'ai reçu de Pascal BOHIN, le maire de Conty, qui, à 18 h 30, m'a envoyé le texto suivant : « Bonsoir Brigitte, je te remercie ainsi que tout le conseil municipal pour cette aide exceptionnelle délibérée en faveur de la commune de Conty sinistrée le 23 octobre dernier. Je t'appellerai demain pour te le dire de vive voix. Bien à toi et bon conseil municipal. Amitiés. » Donc, je voulais vous remercier de sa part et vous transmettre donc ce message.

17 - CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028. SELECTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS PERSPECTIVES 2. CONVENTION.

M. SAVREUX : Je vous rappelle que nous avons lancé un premier appel Perspectives 1 qui s'étalait sur le périmètre de la ville d'Amiens et de la métropole d'Amiens. Là, il s'agit du deuxième acte et donc de l'appel à projets Perspectives 2 qui, cette fois-ci, s'étale sur le long du fleuve, c'est-à-dire à l'échelle du périmètre de la candidature que nous avons retenue.

C'est important qu'on puisse lancer un tel appel à projets puisque ça montre déjà que nous sommes capables de travailler ensemble, de montrer au jury que nous sommes capables de travailler avec les EPCI voisins, mais que nous sommes aussi capables de donner des accords à cette grande vallée de la culture que l'on souhaite créer dans le cadre de cette candidature Amiens 2028.

Ce qui est intéressant aussi avec cet appel à projets c'est que ça préfigure déjà ce que pourrait être une année capitale en 2028 puisque plusieurs projets sont des premières pierres, sont des préfigurations des projets qui figureront donc dans notre dossier de candidature.

Et puis enfin, dernier intérêt, ce sont des projets qui vont permettre de faire participer les habitants, et vous savez que l'inclusion et la participation des habitants sont des critères centraux dans le choix du jury. Et donc c'est un choix fort que l'on a fait de confier aux artistes le soin de nouer un dialogue avec les habitants pour qu'ils puissent s'approprier la candidature.

Donc, suite à cet appel à projets, la ville d'Amiens a reçu 8 candidatures qui ont été déposées par 8 porteurs de projets différents.

Et à l'issue d'une étude réalisée par un comité consultatif, 5 de ces 8 projets ont été retenus. Des projets qui peuvent prendre la forme d'un événementiel, d'une résidence, d'un projet éducatif artistique et culturel, d'une création, et qui s'appuient sur les caractéristiques du territoire, de ses milieux naturels mais aussi sur l'implication des populations.

Donc, les 5 projets, très rapidement, sont les suivants.

Un premier projet qui est porté par le FRAC Picardie et qui s'appelle « Tout est déjà là, et pourtant quelque chose commence ».

Il s'agira d'une installation, ça préfigure en fait les théâtres de verdure que l'on aura dans notre dossier de candidature. C'est une petite fabrique modulable et nomade qui va sillonner le fleuve, les bords du fleuve plutôt, et qui proposera plusieurs performances : du théâtre, des concerts, des projections en plein air mais aussi des performances comme, par exemple, un banquet les pieds dans l'eau, donc il faudra venir en bottes, ou encore une performance à Fonsomme, qui est le fleuve... la source du fleuve Somme, avec une performance avec du tissu qui permettra de rendre hommage au patrimoine textile, notre territoire mais aussi de symboliser le jaillissement du fleuve, donc à Fonsomme.

Deuxième projet porté par On a marché sur la bulle, « récits le long du fleuve ».

Il s'agira, cette fois-ci, de faire témoigner les habitants, de collecter leurs histoires et leurs récits sur l'histoire, la vie le long du fleuve.

Ces histoires feront l'objet de la création d'une bande dessinée, bande dessinée qui sera d'ailleurs publiée et qui sera aussi mise en scène à travers des grands formats le long du fleuve et offrira donc un prétexte à l'itinérance.

Troisième projet porté par le Tas de Sable, Chés Panses Vertes, « Aqua Memorium ».

Il s'agira, cette fois-ci, de convoquer les habitants pour les inviter à ramasser des déchets le long du fleuve et puis écrire ensuite, sur la base de ces déchets, un récit sur la mémoire de ces objets immergés. Ça prendra ensuite la forme, de petites formes marionnettiques qui seront diffusées le long du fleuve.

Ensuite, quatrième projet porté par le Pôle Ressource du Département CURB, canal trip de la péniche Thabor.

C'est donc une péniche qui va sillonner les 66 kilomètres du fleuve entre Amiens et Saint-Valéry et qui, pendant deux semaines, va proposer des créations et des spectacles aux habitants.

On aura de la création d'œuvres de street art. On aura des concerts qui seront programmés par la Lune des Pirates. Et on aura aussi une résidence d'artistes sur le fleuve.

Et enfin, dernier projet, « Les Jardins du Fleuves » porté par l'association Arts et Jardins qui consistera donc à créer, à faire des créations paysagères et artistiques autour de trois maisons éclusières du fleuve.

Voilà.

Donc, je vous propose d'approuver les projets qui sont retenus et les propositions de soutien financier versées par la ville d'Amiens, dont le détail est repris en article 1 de la délibération qui vous a été transmise.

L'occasion aussi pour moi, Madame le Maire, de remercier nos partenaires, en l'occurrence le département et la région qui contribuent à la réussite de cet appel à projets puisque chacun va financer à hauteur de 100 000 €, ce qui nous fait une enveloppe totale de 300 000 € et nous permet donc d'avoir des projets conséquents et qui vont être très visibles des habitants.

Je termine simplement pour vous préciser que tout est prêt. Ça y est. Nous allons déposer notre dossier avant le 31 décembre 2022, comme on s'y était engagé.

Le jury se réunira la dernière semaine de février 2023 et nous connaîtrons la liste des short-listés, en bon français, donc des premiers retenus, la première semaine de mars.

MME FOURE : Merci.

J'ajoute que le conseil départemental comme le conseil régional se sont engagés ou vont s'engager publiquement en soutien officiel de la candidature de... de notre candidature pour être capitale européenne de la culture en 2028.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - AMIENS. BEFFROI. CLASSEMENT MONUMENT HISTORIQUE. AVIS.

M. SAVREUX : Il s'agit ici, Madame le Maire, d'une demande de classement monument historique.

Le Beffroi d'Amiens est simplement inscrit et nous souhaiterions obtenir son classement parce qu'on considère que c'est un bien qui est inscrit sur la liste du patrimoine mondial et qui mérite donc d'obtenir ce classement.

Je vous rappelle qu'il y a 6 Beffrois dans la Somme qui sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, seul Luchaux est, à ce jour, classé. Les autres sont inscrits.

Abbeville fait une demande également de classement, et nous souhaitons faire la même chose. C'est une recommandation de la DRAC mais aussi de l'association des Beffrois du patrimoine mondial qui est l'association interlocutrice avec l'UNESCO.

Je précise que cette demande de classement n'aura aucune incidence sur le droit de l'urbanisme, sur le PLU, puisque nous sommes déjà dans un périmètre qui a un degré de protection maximale.

L'avantage de ce classement c'est que nous pouvons obtenir davantage de subventions de la DRAC si nous souhaitons faire des travaux d'entretien sur le Beffroi.

Je rappelle que pour un bien inscrit, on a une aide de l'État qui peut aller de 10 à 40 %, alors que pour un bien classé on peut obtenir jusqu'à 50 % de subvention.

MME FOURE : Et c'est justice d'imaginer que notre Beffroi soit classé effectivement.

Pas d'observation(s), j'imagine ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - PROJET ARONNAX. PAVILLON DE L'OCTROI. MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DECLE : Mes chers collègues, il s'agit d'une simple régularisation juridique. Il s'agit pour la ville d'Amiens de mettre à disposition à Amiens Métropole le Pavillon d'Octroi dans le cadre du projet Aronnax et uniquement dans ce cadre-là.

Je rappelle que le parcours Jules Verne est divisé en 16 étapes, que parmi elles il y a évidemment le Pavillon d'Octroi, que les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été effectués sur ce pavillon, notamment pour permettre à l'artiste Chloé CRUCHAUDET de réaliser son œuvre autour du Tour du Monde en 80 jours.

Et donc cette mise à disposition permettrait à Amiens Métropole d'assumer les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - ASSOCIATION ROBIN DES ROUTES. ANNEE 2022. SUBVENTION.

M. DE JENLIS : Dans le cadre de la Prévention Sécurité Routière, notre collectivité apporte son soutien aux associations qui mènent des actions de prévention à destination de la population.

Pour l'année 2022, la ville d'Amiens a décidé de poursuivre son soutien à l'association Robin des Routes pour son action visant à informer, sensibiliser, former et conseiller les habitants d'Amiens sur la sécurité routière.

C'est pourquoi, nous vous proposons d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € à cette association pour l'année 2022, c'est un montant identique à ceux versés les années précédentes.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - VIDEO PROTECTION. INSTALLATION EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS DE VIDEO PROTECTION DEPLOYES CHEZ LES PROPRIETAIRES PRIVES OU PUBLICS. CONVENTIONS-TYPE.

M. DE JENLIS : Dans le cadre du déploiement de la vidéo protection dans la ville d'Amiens, sur la voie publique, on vous propose donc d'approuver des conventions-types qui permettent

d'installer les équipements dédiés sur les immeubles qui appartiennent tant aux bailleurs sociaux qu'aux particuliers. Il convient également d'autoriser Madame le Maire à signer ces conventions.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE

Observations :

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT ont voté contre.

22 - ALIGNEMENT RUE BASSE DES CHAMPS. ACQUISITION D'EMPRISE.

MME VERRIER : Madame Sylvie VOKO a acquis, au début de l'année 2022, les parcelles cadastrées section IN numéros 97 et 533 et situées au 16, rue Basse des Champs. Dans le cadre de son projet de construction et de l'instruction de son permis de construire, elle a sollicité auprès de la collectivité un alignement individuel au regard du plan d'alignement du 21 décembre 1990, régularisant ainsi la situation foncière.

Je vous propose d'approuver l'acquisition d'une emprise d'environ 30 m² à prendre dans les deux parcelles, auprès de Madame Sylvie VOKO, moyennant l'euro symbolique. La dépense totale de cette opération est estimée, frais notariés compris, à environ 1 000 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - DEROGATION DE SERVITUDE NON AEDIFICANDI. 219, RUE LUCIEN LECOINTE. MADAME VANILLE MAERTEN ET MONSIEUR LAMBERT DAGUENEL.

MME VERRIER : Ce bien situé au 219 a été cédé par la ville d'Amiens en 1965 grevé d'une servitude non aedificandi.

Cette limitation du droit de propriété interdisant de bâtir s'impose aux propriétaires successifs.

Néanmoins, Madame Vanille MAERTEN et Monsieur Lambert DAGUENEL, nouveaux propriétaires, sollicitent la collectivité pour obtenir une dérogation pouvant être accordée à titre individuel.

Cette demande étant compatible avec l'évolution de la situation foncière du secteur, je vous propose de leur accorder cette dérogation pour la servitude non aedificandi concernée.

Je rappelle toutefois que la dérogation ne les dispense pas de déposer les demandes d'urbanisme nécessaires et que tout projet de construction sera étudié conformément aux règles d'urbanisme en vigueur.

MME FOURE : Cela va sans dire mais cela va encore mieux en le disant. Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - FOSSE AU LAIT. COOPERATIVE TOIT AUSSI. PROJET DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS PSLA. AUTORISATION DE DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE.

MME VERRIER : La ville d'Amiens est propriétaire d'une parcelle cadastrée section HL n°470 et située à l'angle de la rue Le Mattre et de la rue Fosse au lait pour une superficie de 2 019 m².

La coopérative TOIT AUSSI a fait part de son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle dans le cadre d'un projet de construction de 12 logements PSLA.

Afin de ne pas retarder les procédures administratives permettant la réalisation de son projet, je vous propose d'autoriser dès à présent la coopérative TOIT AUSSI à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme sur cette parcelle.

Je vous précise que les constructions ne pourront débuter qu'une fois les accords de cession formalisés et que tous les frais éventuels résultant de la présente autorisation restent à la charge de la coopérative TOIT AUSSI.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui. Madame le Maire, mes chers collègues, c'est juste pour souligner une chose qu'on exprime souvent que le logement collectif ça peut être de qualité. Et ce projet architectural est un projet donc mené par la coopérative pour de l'acquisition sociale et qui montre qu'on peut à la fois travailler dans la densité, puisqu'on, là, un ensemble de 12 logements mais en fait au premier plan on a 8 logements collectifs et au second plan 4 logements individuels.

Donc, là, sur la droite, en fait il va y avoir de la maison individuelle et puis sur la gauche du logement collectif. Donc, c'est une mixité à la fois aussi de typologies.

Quand on parlait un petit peu de l'acquisition sociale sur le logement individuel, il n'y a pas que le modèle de la maison en pavillon avec le garage et la voiture devant. Ici, les stationnements sont mis à distance.

On est bien sur un projet qui construit de la ville sur la ville dans la densité et on tenait à saluer que c'est possible et on sait faire ce genre de projet de qualité.

MME VERRIER : Oui. J'adhère tout à fait à ce qui vient d'être dit et c'est un beau projet et vraiment vous l'avez fort bien rappelé sur le plan esthétique, sur le plan de la réalisation et du mode de logement, c'est très intéressant.

MME FOURE : Mais bien sûr, il faut de la variété pour répondre aux besoins de tous les Amiénois ou les personnes qui n'habitent pas Amiens et qui souhaitent venir s'y installer et je pense que ça y participe en effet. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - PROJET D'EXTENSION ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU PARC ZOOLOGIQUE. DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. AVIS.

MME VERRIER : Donc, ce projet d'extension de développement vise à la création, dans un premier temps, d'un nouveau bâtiment pour accueillir son public et offrir à ses agents de meilleures conditions de vie au travail.

Dans un second temps, une zone « Savanes » sera aménagée et marquera le retour des girafes. Cette zone permettra également de présenter les animaux dans des espaces immersifs.

À terme, d'autres zones seront implantées, telle qu'une serre tropicale de 3 000 m² qui abritera des hippopotames nains, des oiseaux et des reptiles.

Conformément à la loi, une demande d'autorisation environnementale doit être instruite pour laquelle la ville d'Amiens est appelée à formuler un avis.

Les éléments exposés dans l'étude de dangers montrent que l'établissement ne présente aucun risque majeur. L'étude environnementale montre que l'impact global du projet sur l'environnement peut être qualifié de positif et en adéquation avec les valeurs portées par le parc zoologique qui œuvre pour la conservation des espèces, la sensibilisation au respect de l'environnement et la recherche scientifique.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable sur la demande présentée par le parc zoologique en vue d'obtenir l'autorisation d'étendre et de développer ses activités.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Allez-y, Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Le groupe Amiens c'est L'Tiens ne prendra pas part au vote sur ce sujet.

MME FOURE : Très bien. Pas d'autres observations ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT n'ont pas pris part au vote.

26 - RUE DE BOUTILLERIE. AMENAGEMENT DE CHICANES REDUCTRICES DE VITESSE AVEC ALTERNAT DE STATIONNEMENT. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME VERRIER : La rue Boutillerie, donc qui relie la chaussée Jules Ferry à la rue Raymond Gourdain, fait l'objet régulièrement de circulations des automobilistes à des vitesses excessives. Plusieurs riverains ont sollicité l'élu de secteur au sujet des infractions liées à la grande vitesse, celles-ci ayant été constatées aussi par des comptages.

À l'issue d'une réunion publique visant à présenter différentes solutions de pacification de la vitesse, les usagers ont retenu l'aménagement de chicanes et de « poches » de stationnement ponctuelles, ainsi que la limitation de la vitesse maximale autorisée des véhicules à 30 km/h.

Je vous propose d'approuver le parti d'aménagement, dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 20 000 € TTC.

Si vous en êtes d'accord, la ville d'Amiens participerait financièrement à cette opération en versant un fonds de concours à la métropole de 4 800 €, correspondant à 30 % du montant HT du coût des travaux.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir avec la communauté d'agglomération et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE ont voté contre.

27 - CREATION DU VILLAGE DES CREATEURS A L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL.

MME LAVALLARD : Le marché des créateurs, qui se passe en été depuis l'été 2018, il accueillait une quarantaine d'exposants et avec l'extension qui a été réalisée, il accueille maintenant une soixantaine d'exposants.

C'est un réel succès auprès de tous publics, tous les quatrièmes samedis du mois.

Donc, à l'écoute de ces créateurs pendant la saison estivale, la collectivité a expérimenté l'année dernière une version hivernale de ce marché, appelée alors le « Village des créateurs », afin de dynamiser l'animation aux abords du marché de Noël.

Suite à cette expérience très positive, je vous propose d'implanter un « Village des Créateurs » sur la place de l'Hôtel de Ville, les samedis, comme l'an dernier, mais aussi les dimanches de 10 heures à 19 h 30 pendant toute la durée du Marché de Noël.

Je précise que 16 emplacements par jour seront mis à la disposition des créateurs, charge à eux d'amener, comme l'été, leurs propres équipements (barnums et tables et chaises) ; il ne s'agit pas de mettre à leur disposition un chalet.

La tarification à la journée est appliquée selon la délibération en vigueur, à savoir pour 2022, 10 € par jour et par emplacement.

La Fédération des commerçants non sédentaires et la Fédération des commerçants du centre-ville, qui organisent le marché de Noël, ont bien entendu été concertées au préalable.

MME FOURE : Merci. Des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Ça va dynamiser encore un peu plus le marché de Noël avec des nouvelles possibilités de prévoir des cadeaux parce que c'est pratiquement l'époque qui démarre, enfin bientôt.

Nathalie LAVALLARD toujours, le point suivant.

MME LAVALLARD : Tout à fait et ce sera vraiment axé, je me permets, aussi ils vont travailler beaucoup sur des petits cadeaux de Noël et de la décoration de Noël, ce qui manquait un petit peu, donc c'est vraiment de bon augure.

28 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2023.

MME LAVALLARD : Donc, le point 28, c'est pour l'annuelle et traditionnelle dérogation du repos dominical.

Ils sont strictement encadrés par le Code du travail et notamment par l'article L.3132-26 qui prévoit la consultation du conseil municipal sur le nombre et le choix des dimanches pouvant en faire l'objet avant l'édition de l'arrêté du maire au plus tard le 31 décembre de l'année N-1.

Donc, pour l'année 2023, je vous propose d'autoriser :

- Pour le secteur du commerce de détail, on peut aller jusqu'à 12 dimanches mais donc on vous propose 8 dimanches, à savoir les 15 janvier et 2 juillet, ça correspond au premier dimanche des soldes, et du 26 novembre, le 3, le 10, le 17, 24 et 31 décembre 2023 qui correspond à la période de fêtes et qui se calent aussi au marché de Noël, aux 5 semaines du marché de Noël ;
- Pour le secteur de l'automobile, c'est des dates un peu nationales pour leurs portes ouvertes, il s'agit du... il y a 5 dimanches, soit les 15 janvier, 12 mars, 11 janvier, 17 septembre et 15 octobre 2023.

Si vous en êtes d'accord, ces dates seront proposées pour l'avis du conseil de la communauté d'agglomération.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui, une question. Merci, Madame le Maire.

Les années précédentes, 4-5 ans je dirais, il y avait une réunion de concertation avec les acteurs des organisations syndicales, les commerçants, etc. C'était à l'époque où Renaud DESCHAMPS était adjoint au maire, je crois, ce que ce dispositif a été mis en place.

Y a-t-il eu cette réunion de concertation ? Si oui, quel est l'avis de chacun ? Merci.

MME FOURE : Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD : Bien sûr ! Cette réunion a toujours lieu au préalable. Alors, on invite tous les... effectivement les syndicats et les grands commerçants et les dates ont été vraiment calées avec eux, en concertation et ils sont tous d'accord sur ces dates.

MME FOURE : Sachant que c'est la même nature de date que les années précédentes.

MME LAVALLARD : Et ils n'en veulent vraiment pas plus, ça leur suffit, même certains ne prendront pas toutes ces dates.

MME FOURE : Oui. Oui. C'est une possibilité qui est offerte, ce n'est évidemment pas une obligation. Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Bonsoir à toutes et à tous.

Alors, tous les ans, vous nous soumettez cette délibération de dérogation au sujet de la... dérogation au repos dominical et tous les ans, nous votons contre. Nous votons contre, pardon.

Alors, face à la crise climatique qui s'accélère, face à l'inaction climatique du gouvernement en place, l'ouverture le dimanche des commerces et des concessions automobiles est une aberration de plus.

Pourquoi ouvrir les concessions automobiles le dimanche ?

Les pouvoirs publics doivent plutôt envoyer un message fort face au dérèglement climatique en favorisant les modes de transport alternatif.

N'y a-t-il pas aujourd'hui autre chose à faire le dimanche que de courir les magasins et les concessions automobiles ?

Le dimanche doit rester un moment de repos et de loisirs, à moins que vous n'imaginiez que faire ses courses le dimanche soit une distraction ?

Pense-t-on aux salariés qui vont devoir travailler le dimanche ?

Vous allez certainement répondre que c'est sur la base du volontariat, mais l'on sait toutes et tous que les salariés l'acceptent par crainte de mesures de rétorsion.

Les conditions de travail des salariés du commerce sont souvent difficiles, n'en rajoutons pas en obligeant, en les obligeant à travailler le dimanche.

Le dimanche, prenons notre vélo, allons nous balader, mais arrêtons d'aller dans les magasins et pensons aux salariés et pensons à la planète.

Merci.

MME FOURE : Madame BECKER, ce que vous dites peut parfaitement être reçu, mais si un certain nombre de commerces souhaitent être ouverts quelques dimanches, il s'agit de 8 dimanches sur 52 dans l'année, c'est bien parce qu'il y a aussi des clients qui ne partagent pas votre avis et qui y vont lors de ces dimanches-là. Voilà. Mais j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit que de 8 dimanches, alors que nous aurions la possibilité d'aller jusqu'à 12, donc il nous semble que c'est assez raisonnable. Mais après chacun est évidemment libre de son vote, comme il se doit.

On passe au vote.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, M. THEVENIAUD ont voté contre.

29 - QUARTIER LA VALLEE. EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT RESIDENTIEL.

M. RIFFIOD : Chers collègues, bonsoir.

Donc, il s'agit pour la rue des Tourbiers et des Maraîchers, qui sont situées à la limite du secteur résidentiel La Vallée, de pouvoir les intégrer dans ce secteur résidentiel puisqu'il y a un fort report du stationnement sur ces rues et qui génère un certain nombre de dysfonctionnements, notamment par des usagers qui ne souhaitent pas s'acquitter du droit de stationnement, comme on peut l'observer à chaque fois dans ce type de situation.

Cette situation donc pose problème aux riverains, des véhicules stationnant parfois sur la route elle-même et donc gênant une... la circulation.

Il est donc ainsi proposé d'étendre le stationnement résidentiel à ces deux rues, ce qui parachèvera la réglementation du stationnement dans le secteur.

Et pour parfaite information, je vous indique que ça concernera donc une vingtaine de places de stationnement et donc pour limiter d'aménagement, on va procéder au déplacement d'un horodateur existant à l'angle de ces deux rues pour une somme de 500 € pour le déplacer de l'endroit où il est et le réinstaller à son nouvel emplacement.

Merci.

MME FOURE : Merci. Des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - UDAUS 80. CONVENTION D'OBJECTIFS. MISE EN ŒUVRE ACCELEREE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD. AVENANT N°2.

MME FOURE : Donc, c'est moi qui vais présenter le point 30 en l'absence de Florence RODINGER puisque Florence RODINGER me représente pendant, je crois, 2 jours à Genève dans le cadre de la convention RAMSAR qui se tient dans cette ville. Et je vous rappelle qu'Amiens est labellisée RAMSAR depuis 2018 et donc il nous incombe d'être présents dans les manifestations réalisées dans ce cadre-là.

Donc, la délibération porte sur la convention d'objectifs avec l'UDAUS 80 dans le cadre du « Plan Logement d'abord ».

Donc, je rappelle que le dispositif « Plan logement d'abord » conduit par l'État a pour objectif de loger les personnes sans domicile fixe dans un logement pérenne, en s'affranchissant du parcours classique commençant par une place en foyer d'hébergement.

Au 31 décembre...

Avant que je ne donne les éléments, je précise qu'il y a eu un appel à projets qui a été lancé, je crois que c'était en 2017 ou 18, 18, pour proposer aux villes, qui le souhaitent, d'être candidates à ce nouveau dispositif.

La ville d'Amiens a tout de suite candidaté et a été retenue parce qu'il nous semblait important qu'on ait une attention particulière pour les personnes sans domicile et pour les aider à trouver un logement parce que c'est la première étape vers une insertion pérenne.

Au 31 décembre 2021, ce sont 286 ménages à la rue ou sans logement qui ont pu accéder à un logement autonome, grâce notamment au partenariat animé par le travail social de l'UDAUS 80 et donc par les collaborateurs de l'UDAUS et la coordinatrice « logement d'abord » de la collectivité.

Et nous nous réjouissons que 286 ménages aient pu ainsi retrouver le chemin d'un toit normal.

Je précise que, selon les informations dont nous disposons, la ville d'Amiens est l'une, pour ne pas dire la ville, où ce dispositif a fonctionné le mieux et je pense que c'est largement dû au travail de concert mené par l'UDAUS avec nos propres services, et nous nous en réjouissons parce que c'est vraiment un sujet important.

Alors, suite à la décision de l'État de proroger d'une année l'expérimentation, la ville d'Amiens a obtenu, pour 2022, des crédits complémentaires à hauteur de 33 200 € afin de continuer à financer l'UDAUS 80 dans ce cadre.

Par conséquent, je vous propose d'approuver l'avenant n°2 qui prévoit de prolonger pour 12 mois supplémentaires la convention signée avec l'UDAUS.

Cet avenant n°2 acte également le versement d'une subvention de 43 200 € pour cette année.

Cette subvention est destinée à couvrir les frais inhérents au poste de travailleur social dédié à l'orientation des ménages à la rue vers un logement pérenne.

Je vous propose également de m'autoriser à signer cet avenant.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET RENOUVELLEMENT URBAIN. PRU. QUARTIER ÉTOUVIE. REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET CREATION DE POLES DE SERVICE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS. ANNEE 2022.

MME FOURE : Dans le cadre de la convention NPNRU signée le 12 mars 2020 avec les partenaires de l'ANRU et conformément à la PPI 2022-2026, je vous propose de financer, par affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme dédiée au renouvellement urbain du quartier Étouvie, les différentes études préalables à engager dans ce secteur ainsi que les opérations liées à la conception du projet urbain.

Il s'agit d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 780 000 € pour l'année 2022.

Je vous rappelle que l'Autorisation de Programme s'élève globalement à 11 961 349 €, ce ne sont donc pas des sommes négligeables qui vont être investies sur le quartier Étouvie qui le mérite bien.

Je vous précise que, pour l'instant, nous sommes toujours en contact avec des opérateurs pour avoir un supermarché qui s'installe sur le quartier. J'espère pouvoir... enfin, j'espère que nous allons pouvoir aboutir dans des délais raisonnables, mais les événements qui se sont déroulés depuis quelques années sur ce quartier m'amènent à être particulièrement prudente dans les annonces. Donc, j'attendrai que les choses soient vraiment bouclées pour pouvoir le dire. Et j'espère vraiment de tout cœur que ça va pouvoir se concrétiser.

J'ajoute que le pôle de services va être... va faire l'objet d'une création sur le quartier, puisque vous savez probablement que le pôle de services, la mairie de quartier fonctionne dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes, on va dire les choses comme cela. Et donc, nous réfléchissons à l'implantation d'un véritable pôle de services.

J'ajoute que dès le début de l'année prochaine, je pense que c'est vers février 2023, que la mairie de quartier pourra être logée, au moins provisoirement, dans des locaux situés sur l'espace que je vais qualifier d'espace Les Astelles, donc à proximité immédiate de son implantation actuelle mais dans des conditions d'accueil qui seront infiniment plus satisfaisantes d'abord pour nos agents et aussi pour le public qui vient nombreux en mairie de quartier.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce dossier.

Quelqu'un souhaite s'exprimer ?

Oui. Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Madame le Maire.

J'ai entendu tout à l'heure, vous avez évoqué la sécurité du quartier. C'est un mot qui était très peu employé de votre part il y a quelques mois, quelques années, maintenant vous reconnaissez qu'il y a des problèmes de sécurité dans des quartiers, il n'y a pas qu'Étovie malheureusement.

Et je le rappelle, si je n'ai pas voté le budget en début d'année parce qu'on ne répondait pas aux attentes des Amiénois, notamment sur mettre les moyens sur une police municipale efficace. J'avais cité à l'époque, à l'image de la ville d'Orléans, il est sûr que pour faire venir des commerçants pour développer le tourisme, il faut assurer la sécurité des citoyens, chose que vous n'avez pas répondu.

Et à l'époque, on m'avait répondu oui, c'est... votre adjoint maire, Monsieur DE JENLIS, l'extrême, ceci, cela. Je vous ferais remarquer que dernièrement publiquement d'ailleurs sur Twitter, l'ancien adjoint à la sécurité de Gilles DE ROBIEN, je ne vais pas citer son nom mais tout le monde le connaît, il a été vice-président de la métropole, m'a donné raison.

Il évoque les problèmes d'insécurité à Amiens et il dit qu'il était allé à Orléans avec Monsieur GEST pour voir l'efficacité de cette police municipale et c'était dans les tuyaux.

Malheureusement, vous n'avez pas écouté vos alliés, dont le président d'Amiens Métropole, je le regrette et d'ailleurs des gens de la majorité maintenant me donnent raison sur ce point.

Je vous remercie.

MME FOURE : Je pense, Monsieur... je n'ai pas voulu vous interrompre parce que je pense que c'est normal que chacun puisse s'exprimer dans cette assemblée. Je rappelle simplement que ce n'est pas du tout le sujet du jour, mais on pourra en débattre sans problème et je pense qu'on a le droit d'avoir des opinions diverses sur tous les sujets dans cette assemblée, comme à l'extérieur et personne ne peut prétendre détenir la vérité intangible.

D'autres expressions ? Oui, allez-y, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire.

D'après ce qu'on a pu lire dans la presse et en écoutant les habitants du quartier, il nous semble que la colère commence un peu à gronder quant à l'avenir du quartier Étovie.

Si la médiathèque et la reconstruction annoncée du collège Rosa Parks sont des décisions très positives pour le quartier, la question des logements inquiète.

Alors que des habitants et des habitantes ont travaillé sur un projet alternatif avec la commission de rénovation urbaine d'Étovie, rien ne semble avoir été retenu. Pas de grand F5, par exemple, comme demandé par les familles du quartier.

De plus, le projet de salle culturelle semble être mis à mal par le refus de céder un terrain au département, qu'en est-il ?

Et surtout la question qui est sur toutes les lèvres là-bas, c'est que vont vraiment devenir les Coursives dont le rez-de-chaussée se vide petit à petit ?

MME FOURE : Alors, j'aimerais avoir des précisions sur ce que vous dites sur la salle culturelle.

MME DESBUREAUX : Alors ce qu'on m'a dit c'était... enfin, ce que j'ai entendu c'est que c'est un terrain près du collège qui... où il y aurait un projet de salle culturelle.

MME FOURE : Alors...

MME DESBUREAUX : Et il y a une question de terrain qui appartient à la mairie et qui n'est pas encore cédé au département pour...

MME FOURE : Ça ne me parle pas, mais on va voir si les uns ou les autres peuvent avoir des éléments d'information, mais en tout cas ça ne me parle pas du tout, mais pour autant, on va voir ce qu'on peut vous répondre.

Monsieur BARA.

M. BARA : Oui. Madame le Maire, bonjour.

Ce qui me dérange, moi, sur l'utilisation de l'argent public vers le privé, c'est-à-dire que la délocalisation de la mairie annexe va arriver aux Astelles alors que les Astelles, le propriétaire est privé.

Alors c'est une question d'ordre en fait. Ce qui me dérange c'est qu'on a préféré construire une médiathèque, on s'assoit sur l'hypermarché et puis on a des agents de la municipalité qui travaillent dans des conditions déplorables et le principe d'accueil des habitants d'Étouvie est catastrophique.

Voilà c'est juste une question de formule et de hiérarchie par priorité. Merci.

MME FOURE : Je ne comprends pas le sens de votre question, excusez-moi, parce qu'en fait j'ai indiqué tout à l'heure justement que pour faire face aux conditions d'accueil d'abord de nos agents mais ensuite du public qui vient nombreux en mairie de quartier, il nous avait semblé impossible de continuer à utiliser les locaux qui sont en rez-de-chaussée des Coursives et que vous connaissez.

C'est la raison pour laquelle la solution a été trouvée dans l'urgence dans des lieux qui sont très proches de l'actuelle mairie, donc qui ne vont pas perturber les habitants, qui vont leur permettre d'accéder à ces... aux agents qui travaillent et je pense que tout le monde ne peut que s'en réjouir.

Donc, on est, là, dans l'urgence. On va donc louer ces locaux et puis en parallèle, je l'ai dit tout à l'heure, une réflexion est menée pour savoir que faire de manière plus pérenne, donc une réflexion est menée pour savoir où construire ou réhabiliter une mairie de quartier digne de ce nom pour le quartier Étouvie.

Donc, voilà les choses.

Et je pense qu'effectivement, Madame DESBUREAUX l'a noté, il y a beaucoup de choses qui sont en train de se réaliser sur Étouvie, et c'est bien normal. Donc, la médiathèque, le collège

Rosa Parks qui est enfin lancé, la rénovation de ce collège qui est lancée. Et donc, nous, de notre côté, nous accompagnons bien entendu aussi toute cette rénovation.

Et je vous ai dit également toute l'attention que nous portons à l'implantation d'un supermarché parce que nous savons combien pour les habitants c'est important d'avoir cette locomotive.

Richard RIFFIOD.

M. RIFFIOD : Merci, Madame le Maire.

Peut-être que je peux essayer d'apporter un élément de réponse par rapport à la question de Madame DESBUREAUX, étant bien placé sur le sujet pour pouvoir essayer d'apporter des éléments.

En fait, il y a effectivement un projet de rénovation du collège assez lourd porté par le conseil départemental et les équipes éducatives et pédagogiques de l'établissement ont porté l'idée que pour servir le projet pédagogique de l'établissement qui serait axé sur un développement à la fois sportif et culturel pour répondre aux besoins des habitants.

Une salle pourrait être utile, une salle polyvalente, pluridisciplinaire pour accueillir à la fois les prestations des classes orchestres de l'établissement mais aussi de l'atelier théâtre et autres ateliers artistiques qui peuvent se développer en partenariat avec les associations du quartier. Une salle qui serait à cheval sur le périmètre de l'établissement et sur le domaine commun, je dirais, du quartier, un peu comme, pour ceux qui la connaissent, la salle Passerelle au lycée La Hotoie qui est un petit peu à l'extérieur du lycée et donc à disposition de l'établissement mais aussi des personnes qui voudraient la louer, et donc c'était un peu l'idée.

Et donc, c'est bien le maître d'ouvrage qui est le conseil départemental, qui va instruire cette demande-là et c'est un des éléments optionnels dans le projet et donc c'est en cela peut-être que vous dites, Madame DESBUREAUX, qu'il y a une incertitude, mais la municipalité n'est absolument pas partie prenante dans cette histoire, c'est bien le département qui a compétence pour statuer sur le projet final sur ce point.

Enfin, si vous me le permettez, Madame le Maire, sur ce point étant donné que je suis un peu indirectement partie prenante, je souhaiterais ne pas participer au vote, si vous le souhaitez... si vous en êtes d'accord.

MME FOURE : Pas de problème, chacun est libre de juger, même si votre intérêt au quartier Étouvie n'est pas un intérêt personnel, donc ça vous permet tout à fait de voter si vous le souhaitez, mais si vous préférez ne pas participer libre à vous.

En tout cas la déontologie n'exige pas du tout que vous ne participiez pas au vote.

On passe au vote donc sur cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

32 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET RENOUVELLEMENT URBAIN. PRU. QUARTIER PIERRE ROLLIN. AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS ET CREATION D'EQUIPEMENTS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS. ANNEE 2022.

MME DEVAUX : Chers collègues, bonsoir.

Il s'agit ici d'une autorisation de programme qui concerne le projet de renouvellement urbain sur le quartier Pierre Rollin et ses aménagements des espaces publics et la création d'équipements.

La mise en œuvre de la PPI 2012... 2022, pardon, 2026 nécessite de valider les opérations d'investissement dont la réalisation est prévue pour l'année en cours.

Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, donc ces dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville sur cette autorisation de programme et seront imputées sur les chapitres 20, 21 et 23 et autres selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel dont vous avez pris connaissance dans le dossier.

Pour la mise en œuvre de ces opérations, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière potentielle de niveau régional, national comme européen auprès des partenaires concernés et également à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération et à se charger de son exécution.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Oui. Madame DELATTRE, excusez-moi.

MME DELATTRE : Merci, Madame le Maire.

Ce projet nous tient à cœur comme vous le savez. Hier, vous nous avez présenté une nouvelle intention de projet pour la revalorisation du quartier Pierre Rollin. Nouveau projet alors que cela fait des années que les discussions sont en cours, bien avant le début de notre mandat d'ailleurs.

Forcément lorsque l'on fonde l'avenir d'un quartier sur les perspectives floues d'un groupe privé qui n'a jamais vraiment communiqué sur ses réelles intentions. Un jour ils sont d'accord, un autre jour, ils rétro pédalent, et puis, ils réorganisent leur espace actuel laissant penser que rien n'allait changer et enfin aujourd'hui, retour à la case départ. Tout ça pour ça !

Concernant le nouveau projet, les habitants rassurés par l'abandon de la route en ligne droite se posent de nouvelles questions par rapport au nouveau tracé de route en partage entre voitures, piétons et vélos.

Les commerçants s'inquiètent aussi concernant la prise en main de l'ANCT qui est déjà sur le Colvert, quel avenir pour leurs anciens et futurs locaux ? Resteront-ils propriétaires pour ceux qui le sont ?

Ce qui est sûr c'est que les deux bâtiments vont être détruits, que la dalle où sont actuellement certains commerces démolie, que les espaces verts vont être conservés mais les inquiétudes des habitants sont toujours là.

Nous aurons très certainement de nouvelles réunions publiques sur l'avancement du projet en cours, il faudra bien évidemment être au plus proche des habitants qui attendent beaucoup de ce renouvellement urbain.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Comme quoi il y a plusieurs oppositions puisque nous ne pensons pas du tout la même chose que nos collègues d'Amiens c'est l'tien.

Nous avons participé hier à la réunion publique, le groupe Amiens au Cœur était présent, et j'ai trouvé que la réunion était de très bonne tenue avec une administration municipale et métropolitaine qui a présenté un travail de grande qualité. Un travail qui a été présenté aux habitants.

La parole leur a été donnée pendant toute la soirée et, à part quelques sujets de réflexion, notamment sur la voie pénétrante qui relierait le Nord au Sud de l'îlot central, j'ai trouvé qu'on avait plutôt, dans la salle, des habitants qui étaient satisfaits de cette deuxième mouture de proposition qui leur était faite, puisque la première était une version qui ne convenait pas.

Alors, moi, je suis plutôt très, très à l'écoute des habitants et si les habitants, qui habitent le quartier, qui fréquentent le quartier, qui vont faire les courses dans le quartier, émettent un avis favorable, ce serait stupide de notre part de ne pas voter cette autorisation de programme.

MME FOURE : D'autres interventions ? Oui, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Madame le Maire, merci.

Donc, le groupe communiste s'est exprimé. Le groupe Amiens c'est l'tien ne s'est pas exprimé.

Monsieur DESCHAMPS nous a déjà jugés dans notre avis, ce qui est plutôt une bonne perspicacité de sa part puisqu'on ne l'a pas exprimé.

J'étais moi aussi également hier à la réunion publique et, comme Monsieur DESCHAMPS était là, j'étais très agréablement surpris du fait qu'il s'intéresse à Pierre Rollin puisqu'on ne l'a pas beaucoup vu sur place.

Pendant les deux ans où nous nous sommes rendus à de multiples reprises avec des gens d'Amiens c'est l'tien et mes collègues élus, nous avons rencontré beaucoup d'habitants, on a pu avoir des entretiens qu'on a retranscrits, plus de 300 entretiens. Je l'ai exprimé hier, leur souhait était clair, ils souhaitent des logements dignes. Ils souhaitent également, et c'est important pour eux, le maintien du supermarché, le maintien des commerces de proximité mais ils ne comprenaient pas en fait ce premier projet qu'ils percevaient comme un projet ubuesque.

On démolit une rue, la rue du 8 mai 45. On démolit des logements et on reconstruit une nouvelle route très large de 28 mètres qui traverse le quartier, quartier qui jusque-là était plutôt préservé des voitures et de leurs nuisances.

Cette route, c'est cette route qui posait question.

Hier, on a salué, les habitants l'ont salué, le fait que vous avez revu cette position sur des intentions d'un nouveau projet.

Rapidement, c'est une place centrale bordée d'équipements, bordée de commerces pour avoir une meilleure centralité mais ce nouveau projet, en tout cas ces nouvelles intentions ont soulevé de nouvelles craintes, la même finalement, le problème demeure pour eux, de ce que j'ai entendu, une traversée automobile qui est perçue comme insécurisante.

Alors, ils sont attachés à leur supermarché. Ils sont aussi attachés à l'échelle des lieux. Ils sont aussi attachés à la sécurité qui ne semble pas comme acquise dans ce quartier, loin s'en faut.

Ils ne croient pas donc en cette voie apaisée, cette nouvelle route du 8 Mai 45 que vous appelez zone de rencontre, qui finalement traversera cette place et donnera de nouveaux stationnements devant le supermarché.

Les habitants qui se sont exprimés, que j'ai entendus, souhaitent une voie, une place réellement apaisée, c'est-à-dire sans voiture et sans rodéo.

Ce qu'on va faire c'est que, nous, nous allons nous abstenir sur le dossier mais nous retournerons voir les habitants. Un dossier qui est quand même important, qui doit être mené, qui doit arriver à terme et pour lequel un certain nombre de questions restent en suspens.

Nous pensons que les habitants et les habitantes sont les vrais experts de leur quartier et donc nous retournerons les voir pour entendre leur adhésion ou pas à ce nouveau projet qui se dessinera dans les années à venir, puisqu'il n'est pas... il n'est qu'en stade d'intention et que ça peut bouger, et ça nous l'avons bien compris.

MME FOURE : D'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je propose à Valérie DEVAUX de dire un mot.

MME DEVAUX : Oui. Je vous remercie Madame le Maire.

Donc, il ne s'agit pas d'un projet privé d'Auchan mais bien d'un projet de renouvellement urbain complet sur les aménagements des habitations, sur les différents commerces.

C'est un quartier qui date des années soixante-dix et qui a vieilli et tout le monde est d'accord pour relever ce vieillissement et cette nécessité d'agir dessus.

Vous parlez que vous retournerez auprès des habitants du quartier, nous aussi, je... nous avons fait part hier, lors de... vous étiez effectivement présents, Monsieur DESCHAMPS et Monsieur PRADAT. Nous avons annoncé une prochaine réunion publique. Nous sommes à l'écoute, très souvent présents sur le quartier.

Et, moi, je me réjouis de... du retour favorable depuis 16 h 00 jusqu'à 22 h 00, j'ai entendu quand même beaucoup de personnes très favorables et inquiètes peut-être sur certaines choses, tout changement provoque de l'inquiétude, mais une grande attente et beaucoup de retours positifs, dont je me réjouis.

MME FOURE : Merci.

Je partage complètement ce que vient de dire Valérie DEVAUX, et comme il a été dit par plusieurs intervenants, ce projet en est au stade des intentions. Il va être affiné, précisé et complété.

Mais ce qui est important c'est qu'on va faire ensemble de ce quartier Pierre Rollin un vrai quartier comme tous les quartiers de notre ville, c'est-à-dire un quartier avec une centralité, un quartier où chacun puisse venir se retrouver, puisse venir faire ses courses, parce que n'oublions pas que les deux atouts les plus importants du secteur Pierre Rollin ce sont d'abord ses espaces verts, ça a été rappelé à plusieurs hier. C'est la qualité de ses espaces verts, et c'est le cas d'ailleurs de beaucoup de notre ville et c'est tant mieux. Et puis c'est aussi la

diversité de ses commerces et là, on ne peut que s'en réjouir parce que souvent dans les quartiers qui sont classés en politique de la ville, on assiste à une paupérisation des commerces, ce n'est pas le cas à Pierre Rollin. Il y a beaucoup de commerces de nature très différente. Et donc l'objectif c'est aussi de maintenir, voire de développer cette diversité pour y attirer aussi les habitants des quartiers à proximité mais qui ne sont pas immédiatement inclus dans le secteur Pierre Rollin.

Donc, je pense que c'est vraiment un beau projet et qui a suscité des réactions globalement positives avec des interrogations en effet qui vont être progressivement levées.

L'objectif de la réunion d'hier soir c'était de noter aussi toutes les questions que les uns, les autres se posaient pour que dans l'avenir on puisse améliorer le projet et tenir compte de ses remarques.

Et donc, moi, je compte bien entendu sur Valérie DEVAUX et toutes les équipes autour d'elle pour assurer ces rencontres au quotidien avec les habitants et faire en sorte que le projet, qui sortira de terre d'ici 2029, puisque c'est l'objectif en termes de calendrier, que ce projet qui sortira de terre, soit vraiment un projet co-construit avec les habitants et correspondant bien sûr à leurs besoins.

On peut passer au vote donc sur cette délibération ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT,

Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

33 - AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES. ANCT. ÉTUDES PREALABLES DANS LE CADRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL PLEIN SUD QUARTIER PIERRE ROLLIN. CONVENTION.

MME FOURE : Dans le cadre de la convention signée avec l'ensemble des partenaires ANRU en 2020, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a été sollicitée afin d'anticiper le portage opérationnel de l'opération de restructuration du centre commercial Plein Sud au sein du quartier Pierre Rollin.

Sa participation au projet est conditionnée par la réalisation, sous sa maîtrise d'ouvrage, d'études préalables d'une durée de 3 mois, notamment pour déterminer le potentiel commercial et pour réaliser une analyse critique des projets mis en œuvre dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Le coût de mise en œuvre de ces études est évalué à 30 240 € TTC et la ville d'Amiens participerait à hauteur de 50 %.

Je vous propose donc d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer puisqu'elle définit les conditions du partenariat entre la collectivité et l'ANCT.

Je vous propose également d'autoriser le lancement de ces études commerciale, financière et juridique préalables au positionnement de l'ANCT.

Donc, clairement l'ANCT a besoin de faire ces études pour, à l'issue, proposer ou non d'intervenir sur ce quartier.

Donc, on aura l'occasion de revenir sur ce dossier évidemment à l'issue de cette étude.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - MAISON D'ARRÊT D'AMIENS. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

M. LORIC : Bonsoir chers collègues. Donc, il s'agit du secteur de la maison d'arrêt d'Amiens.

De nombreux parachutages depuis le jardin des riverains et à destination des détenus de la Maison d'Arrêt d'Amiens provoquent depuis des années un climat d'insécurité.

Afin de tranquilliser les riverains, des travaux de sécurisation sont envisagés par la Maison d'Arrêt d'Amiens. Le coût de l'opération de sécurisation pris en charge par l'État s'élève à 300 000 €.

J'en profite d'ailleurs pour insister sur le fait que c'est la première fois que l'État investit et investit aussi massivement sur des parcelles qui sont en fait des parcelles privées puisque ce sont les parcelles des riverains et qu'au bout d'un travail de concertation assez fin on a pu trouver des solutions techniques pour pouvoir intervenir et sécuriser donc les abords de cette maison d'arrêt.

Compte tenu de l'intérêt général de cette opération, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire de la Maison d'Arrêt qui prévoit donc une participation financière de la ville d'Amiens à hauteur de 30 000 €.

Il convient également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : J'ajoute que c'est une participation exceptionnelle et, pour ma part, je me réjouis qu'on trouve une solution pour apaiser le climat entre les riverains et la maison d'arrêt. Monsieur DESCHAMPS souhaite s'exprimer.

M. DESCHAMPS : Madame le Maire, j'allume mon micro, j'attends que la caméra soit tournée vers moi puisque je ferais une capture de cette prise de parole que je diffuserai ensuite sur mes réseaux sociaux.

Vous nous demandez, dans cette délibération, de participer, que les Amiénois participent avec leur argent à une opération de sécurisation de la prison d'Amiens. Une prison qui est une compétence, tout le monde le sait, de l'État.

L'État est venu vous voir en vous disant, c'est écrit dans le rapport, compte tenu de l'intérêt général, nous vous demandons de participer à hauteur de 10 % des 300 000 € que nous allons mettre pour mettre des filets anti-parachutages.

Alors l'intention est bonne puisque les riverains de la défense passive, les riverains de Rivery n'en peuvent plus, sont exaspérés depuis des années. Ils ont l'impression que rien ne se fait, que leurs maisons sont dépréciées, n'ont plus de valeur et l'État ose venir voir le maire d'Amiens en lui disant on va faire ces travaux mais vous allez demander à vos administrés, aux Amiénois de payer.

Madame le Maire, vous n'auriez jamais dû faire passer cette délibération en conseil municipal. Vous auriez dû renvoyer l'État à ses responsabilités, parce que qu'est-ce qu'il va se passer maintenant ?

Vont-ils venir, les représentants de l'État, dans votre bureau, solliciter des financements pour payer l'essence des véhicules de police nationale ? Les chaussures des policiers nationaux ? Leur équipement ? Parce que la police nationale contribue à la sécurité des Amiénois et que c'est donc de l'intérêt général. Eh bien non !

Il y a une question de compétence. Il y a une question de fléchage de l'impôt. Il est hors de question que les Amiénois déjà fortement sollicités par leurs impôts locaux contribuent à une défaillance de l'État.

Nous allons donc voter contre cette délibération et je suis vraiment fâché que vous l'ayez proposée en conseil municipal.

Ce n'est pas comme ça qu'on répond aux aspirations des habitants qui sont venus voir certainement votre adjoint de secteur ou vous-même. Ce n'est pas ça la vraie réponse.

La vraie réponse pour mettre de la sécurité dans ces quartiers mais vous refusez de le faire, c'est d'augmenter les effectifs de police municipale, de leur donner des missions très précises sur les secteurs en difficulté et donc parmi ceux-là les alentours de la maison d'arrêt. Vous, ce que vous faites c'est de dire bah oui, allez, demandez-nous de l'argent, on est riche à foison, on va vous donner de l'argent.

On votera contre.

MME FOURE : Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : Oui. Alors, moi, je trouve...

MME FOURE : Ah pardon ! Pardon. Je n'avais pas vu que Monsieur DÉCAVÉ demandait également la parole et Jean-Christophe LORIC répondra ensuite.

M. DECAVE : Merci, Madame le Maire.

Rapidement, nous allons nous abstenir sur cette délibération pour des questions effectivement des compétences qui sont celles de la municipalité en la matière.

Je ne peux pas m'empêcher de rappeler à l'interlocuteur précédent au fait que sur la question du trafic de drogue, ça n'est pas non plus une prérogative de la police municipale et que la question est quand même assez lourde pour qu'on ne la prenne pas par-dessus la jambe de cette façon.

Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

On déplore effectivement la politique de l'État de solliciter la collectivité sur cette dépense qui lui revient, et puis... voilà.

Le débat étant posé de telle façon, on ne peut pas s'empêcher de poser également la question de l'ampleur des consommations qui se déroulent à l'intérieur de la prison et des conditions qui sont celles de l'intérieur de la prison qui sont aussi une prérogative de l'État en tant que tel.

MME FOURE : Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : Oui. Moi, je trouve un peu... un peu surprenant d'opposer comme ça à la fois les compétences de l'État et les compétences locales puisqu'en matière de sécurité, et vous le savez, police municipale et police nationale travaillent main dans la main et coproduisent ensemble de la sécurité.

J'en veux pour preuve aussi que sur les abords de la maison d'arrêt, la municipalité a aussi fortement investi sur la présence des caméras de vidéo protection à hauteur de 150 000 €.

Habituellement, une maison d'arrêt se contente d'agir et d'investir seulement sur sa parcelle, sur son emplacement, donc là c'est plutôt... moi, je trouve que c'est plutôt quelque chose à saluer puisque pour la première fois on va utiliser des financements qui sont des financements nationaux, et rappelez-vous que les contribuables amiénois sont aussi des contribuables français et nationaux, et on va utiliser cette solidarité nationale pour pouvoir agir aux alentours de ce quartier de la maison d'arrêt.

Et c'est évidemment un sujet d'intérêt général puisque c'est l'intérêt pas seulement des riverains mais l'intérêt de l'ensemble des quartiers, puisque les nuisances, quand on connaît un petit peu le quartier, elles ne sont pas concentrées qu'à cet endroit-là et ces nuisances en particulier ont des répercussions sur l'ensemble du quartier.

Donc, moi, je trouve ça totalement artificiel de vouloir séparer l'action de l'État et l'action de la police municipale et l'action municipale en général parce que c'est bien sûr en travaillant ensemble qu'on arrive à des résultats concrets pour les habitants.

MME FOURE : Alain GEST.

M. GEST : Merci, Madame le Maire.

On peut parfaitement comprendre qu'il y ait des observations qui soient faites sur une participation sur une compétence de l'État.

Ça n'est malheureusement pas d'hier que l'État a la fâcheuse habitude de faire financer ses propres compétences par l'argent des collectivités territoriales. Ça n'est pas d'hier.

Et je dirais même que peut-être les collectivités territoriales sont elles-mêmes, fautives pour avoir un jour accepté le principe des contrats de plan qui consistent à financer à 50 % des politiques intégralement de compétence État. Dès lors que sur des projets d'envergure, comme ceux que contiennent les contrats de plan, on l'a accepté, l'État en a pris l'habitude.

Et c'est... les exemples ne manquent pas et on pourrait en citer effectivement beaucoup.

Et on peut s'interroger effectivement sur une telle demande parce qu'elle est dans le droit fil de ce que l'État fait depuis des années et que, par ailleurs, l'État nous donne beaucoup de conseils qui ne s'appliquent pas à lui-même.

Nous allons encore le voir dans les semaines qui viennent avec les mesures qui seront prises sur les budgets des collectivités territoriales, qui ne seront pas du tout les mêmes que celles que décidera l'État pour ce qui concerne son propre budget.

Pour autant, ici, nous sommes dans un cas de figure dont on sait, cela a été dit d'ailleurs, combien les voisins, et ce n'est pas notre maire qui va dire le contraire, combien les voisins n'ont de cesse de critiquer ce qui se passe autour de la maison d'arrêt.

Bien évidemment, la meilleure des solutions, et je me suis battu il y a quelques années à l'Assemblée nationale sur ce point, eût été de déplacer la maison d'arrêt, d'en construire une autre.

Malheureusement, cette idée qui était frappée au coin du bon sens n'a malheureusement pas été retenue par le gouvernement de l'époque et donc nous avons toujours aujourd'hui un établissement qui, certes, lorsqu'il a été construit était certainement beaucoup moins entouré d'habitations qu'il ne l'est aujourd'hui, mais pour autant qui pose un véritable problème, non pas tant de sécurité, mais de nuisances.

Et donc, ce qui doit nous conduire surtout à prendre une décision favorable par rapport à la subvention qui est demandée, c'est de se dire que je ne pense pas que les riverains ou que les habitants de notre ville soient critiques à l'égard d'une mesure qui, de notre part, est destinée à améliorer leur bien-être quotidien.

MME FOURE : Merci. Je partage ce que vient de dire Alain GEST évidemment.

Je voulais simplement ajouter que ça fait des années que le sujet est sur... est devant nous, donc et qu'il y a des difficultés que nous sommes alertés par les riverains directs de la maison d'arrêt.

Et jusqu'à présent aucune solution n'avait été trouvée.

Bien des idées avaient été élaborées : instaurer un filet de protection au-dessus de la maison d'arrêt, au-dessus de la cour de la maison d'arrêt, etc., mais on nous a dit que ce n'était légalement pas possible. Enfin, plein d'idées avaient surgi.

Là, enfin, le directeur actuel de la maison d'arrêt a pris les choses en main et a cherché à faire avancer le dossier. Il a réussi à convaincre son administration, ce qui n'était pas une mince affaire parce que je vous ferai remarquer quand même que ce qui est proposé c'est que l'État intervienne sur fonds publics sur des propriétés privées. C'est ça qui est prévu.

Donc, c'est quand même peu banal. Habituellement, les uns, les autres, que nous soyons des particuliers ou des collectivités locales ou l'État, nous n'intervenons que sur nos propres propriétés.

Là, non, encore une fois, c'est l'administration pénitentiaire qui va implanter des équipements sur les maisons de particuliers pour éviter que ces maisons ne soient... comment ? Utilisées pour grimper, pour parachuter des objets divers et variés dans la cour de la maison d'arrêt. C'est ça qui est envisagé.

Alors évidemment je ne me réjouis pas que la ville d'Amiens soit amenée à financer cela, mais si ça permet d'accélérer les choses et de faire en sorte que le problème soit enfin réglé, je me dis que quand même les habitants de ce quartier le méritent aussi.

Voilà ce que je voulais dire. On passe au vote si vous voulez bien.

ADOPTE

Observations :

MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA, VAGNIEZ et CHAUVEAU ont voté contre.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

35 - RESEAU CANOPE. PARTENARIAT. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Le réseau Canopé est un réseau de création et d'accompagnement pédagogique au service de la communauté éducative sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale.

Nouer un partenariat avec ce réseau apporterait une réponse à la volonté de la collectivité de renforcer la qualité éducative de ses différentes structures, dans le cadre de la mise en action du Projet Éducatif Territorial.

Il permettrait également d'offrir un accès aux ressources de l'atelier Canopé pour les équipes pédagogiques et d'envisager des formations en lien avec les besoins des structures, soit à travers l'accompagnement à l'écriture de projets d'animation, soit par le prêt de matériel, soit par le biais de conférences.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec le réseau Canopé et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE. MODIFICATION.

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des crèches municipales qui entrerait en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau règlement intègre les évolutions récentes en matière de dispositions réglementaires prises par ordonnance et arrêté.

Il vise également à préciser certains points tels que le taux maximum relatif au nombre d'enfants accueillis simultanément, la présentation des personnels des établissements, les cas de rupture de contrat, la possibilité de transmettre aux familles les protocoles relatifs aux mesures sanitaires particulières ou les dates de fermeture des structures.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, pardon. Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui. Merci, Madame le Maire.

Tout à l'heure, le négatif ; là, le positif.

Je ne vais pas faire comme Renaud DESCHAMPS distribuer des bons points et des mauvais points, mais quand les choses vont dans le bons sens, je le dis.

Donc, lors de la commission, j'ai demandé d'avoir le taux d'occupation par structure. Très sensible à ce point-là parce qu'il faut se souvenir, il y a quelques années, à la ville d'Amiens, on

avait des taux d'occupation de 40, 50, 55 %, alors qu'on avait un taux d'encadrement supérieur aux autres structures du département.

Donc, j'ai bien reçu, je remercie les services, les documents, le taux d'occupation structure par structure. Ça veut dire que pour la CAF, la Caisse d'Allocation Familiale, finance à 100 % le fonctionnement, il faut un taux d'occupation de 70 %. C'est assez complexe à expliquer.

Mais bon, force de constater qu'il y a eu des progrès, pratiquement toutes les structures sont à 70 %, à part une ou deux, je crois. Avec les nouvelles mesures que vous prenez, je pense que vous allez franchir cette étape.

Donc, je tiens à féliciter l'ensemble des agents de ces structures d'avoir atteint ces objectifs parce que c'était une perte de... comment dirais-je ? De revenu pour la ville d'Amiens et quand c'est bien il faut le dire. Voilà.

MME FOURE : On peut passer au vote ? Pardon, excusez-moi, je n'ai pas vu. Monsieur BARA, vous avez la parole.

M. BARA : Je vous en prie, Madame le Maire.

Alors, je ne vais pas distribuer de bons points à personne, Madame le Maire, je vais simplement exprimer la mauvaise compréhension que j'ai de celle-ci.

Vous nous présentez un règlement de fonctionnement de structures de petite enfance, on aimerait également connaître le règlement du mode d'attribution des places en crèche.

Vous nous avez plusieurs fois posé... on vous a plusieurs fois posé la question sur le sujet, mais le mode d'attribution des places en crèche reste quelque chose de très opaque et complexe à comprendre.

MME FOURE : Alors, Hélène BOUCHEZ a-t-elle les éléments pour répondre aujourd'hui ?

MME BOUCHEZ : Je n'ai pas les éléments... je n'ai pas tous les éléments bien sûr ici.

Ce qu'il faut savoir c'est que les familles donc prennent rendez-vous avec le service petite enfance, qu'ils sont reçus, donc par... je crois que c'est Marine VAILLANT, qu'un dossier est monté et les commissions de crèche qui ont lieu une en avril et une fin août permettent de remplir nos crèches.

Et au mois de septembre, l'ensemble des demandes donc sont... je dirais... accepté puisqu'on a 470 places à peu près dans nos crèches municipales et qu'à la rentrée de septembre toutes les demandes sont acceptées.

MME FOURE : Mais il y a des critères qui... je pensais que les critères vous avaient déjà été communiqués mais si ce n'est pas le cas on le fera.

Il y a des critères qui sont tirés de la situation familiale, quand les parents sont souffrants, quand... les familles monoparentales... enfin, il y a tout un ensemble de critères...

MME BOUCHEZ : Oui. Oui. Il y a un ensemble de critères qui sont définis mais, là, je ne les ai pas...

MME FOURE : Non. Donc, on vous les communiquera et surtout ce qui est important c'est ce qu'a dit Hélène BOUCHEZ, c'est-à-dire que, à ce jour, les demandes qui sont présentées, sont satisfaites d'une façon ou d'une autre, peut-être pas nécessairement dans la crèche indiquée en priorité par la famille, mais en tout cas toutes les demandes font l'objet d'une affectation.

Et donc on se réjouit de voir que le nombre de places en crèche est suffisant pour faire face aux besoins.

Il y a aussi des crèches associatives. Indépendamment des crèches municipales, il y a aussi les crèches associatives bien sûr qui remplissent un rôle important.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Avant de passer au point suivant, je propose, si vous en êtes d'accord, qu'on ouvre un peu les fenêtres parce qu'on n'est plus tout à fait dans le cadre des contraintes sanitaires qu'on a connues il y a un peu plus longtemps, mais enfin malgré tout il me semble que ce ne serait pas inutile d'aérer un peu, ne serait-ce que pour retrouver un peu de fraîcheur.

37 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2019-2022.

MME BOUCHEZ : Donc, je vous propose d'approuver l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la CAF de la Somme qui acte la future création du 5^e Relais Petite Enfance dans la ville.

Ce projet générerait une recette complémentaire de 17 790 €.

Je vous précise également que, pour 2022, les recettes attendues de la CAF au titre Contrat Enfance Jeunesse s'élèvent à 2 447 000 €.

Donc, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PETITS DEJEUNERS DANS LA COMMUNE D'AMIENS. AVENANT N°3.

MME BOUCHEZ : Donc la ville d'Amiens a été choisie comme ville expérimentale par l'État dans la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » bénéficiant aux enfants scolarisés dans les territoires prioritaires REP et REP+.

Ce dispositif participe à la réduction des inégalités en ce qui concerne le premier repas de la journée, indispensable pour une concentration et une disponibilité aux apprentissages, tout en développant des actions éducatives autour du petit déjeuner.

Il concerne 514 élèves sur le REP+ d'Étouvie et 1 122 élèves sur le territoire Nord.

Les modalités de mise en œuvre sont fixées par une convention établie avec l'Inspection Académique.

Je vous propose d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3 portant sur une reconduction du dispositif sur l'année scolaire 2022/2023 moyennant une subvention par le Ministère de l'Éducation Nationale d'1,30 € par petit déjeuner livré.

Pour l'année scolaire écoulée, le montant total s'élevait à 38 156 €.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Ah pardon, excusez-moi, je... En fait, le fond de la salle est dans la pénombre et je ne vois pas nécessairement les personnes qui souhaitent s'exprimer. Madame BECKER, vous avez la parole.

MME BECKER : Oui. Merci.

Alors, cette action qui est entièrement financée par l'État, action petit déjeuner, elle existe dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté.

Malheureusement, cela reste une opération de saupoudrage et un effet d'aubaine pour la mairie d'Amiens.

La question que l'on peut se poser c'est de savoir si la pauvreté a reculé avec un petit déjeuner par semaine pour les écoles d'Étouvie, et 3 semaines dans l'année pour les écoles d'Amiens Nord.

Où est l'intérêt de cette action si elle n'est pas pérenne ?

Vous allez nous rétorquer que cette action permet de sensibiliser les parents aux bienfaits d'un petit déjeuner.

Arrêtons de vouloir éduquer les pauvres !

Chaque parent sait bien ce dont son enfant a besoin.

En revanche, Madame le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que toutes les Amiénoises et tous les Amiénois n'ont pas les mêmes moyens. Pas les moyens d'offrir un petit déjeuner de qualité, pas les moyens d'envoyer leurs enfants au sport, pas les moyens de les laisser à la cantine ou au centre de loisirs parce que la tarification a changé et qu'elle n'est pas adaptée.

En cette période d'inflation élevée, les familles sont parfois obligées de choisir entre le chauffage et l'alimentation.

Quand le frigo est vide, la sensibilisation des parents au petit déjeuner est très compliquée.

Alors, oui, à ce dispositif, mais qu'il soit étendu tout au long de l'année. Et si les caisses de la mairie sont vides, pourquoi ne pas aller piocher dans les plus de 800 000 € d'excédent du CCAS ?

Merci à vous.

MME FOURE : Je pense que le débat, il est sans fin sur ce genre de sujet. Nous n'arriverons pas à vous convaincre, vous n'arriverez pas à nous convaincre, donc que vous dire ? Si ce n'est que nous sommes bien conscients des difficultés des familles amiénoises, je pense que Mathilde ROY l'a indiqué tout à l'heure en ce qui concerne, par exemple, les dépenses énergétiques et Benoît MERCUZOT l'a indiqué, par exemple, en ce qui concerne la tarification de la restauration scolaire puisque là où la plupart des communes augmentent de 7 à 8 %, conformément au taux

de l'inflation des denrées, la ville a décidé de ne pas se conduire de cette façon justement pour tenir compte des budgets des familles qui sont contraints, on le sait bien.

Mathilde ROY.

MME ROY : Merci, Madame le Maire.

Moi, je voudrais également préciser que le CCAS vient justement aussi en aide aux familles qui ont des difficultés de paiement, notamment des factures de cantine et qu'on remet également des chèques alimentaires à un certain nombre de familles qui font face à des difficultés. Donc, on a plusieurs leviers d'actions dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au-delà de la stratégie pauvreté en tant que telle, laquelle débouche sur une convention.

MME FOURE : On va passer au vote sur la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - RESTAURATION SCOLAIRE. ENFANTS DE FAMILLES UKRAINIENNES ARRIVEES EN FRANCE SUITE AU CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE ET SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES D'AMIENS. GRATUITE. ANNEE 2022-2023.

MME BOUCHEZ : En solidarité avec les familles ukrainiennes, la ville d'Amiens a accordé sur l'année 2022 la gratuité de la restauration scolaire pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques amiénoises.

Je vous propose que cette disposition exceptionnelle soit prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

À la fin de l'année passée, 6 enfants étaient concernés par cette mesure de solidarité.

Et à la rentrée scolaire du mois de septembre, c'était 15 enfants qui étaient inscrits à la restauration scolaire.

MME FOURE : Merci. Je pense qu'il n'y a pas d'observations. Donc, qui est contre ? Si. Il y en a, pardon. Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Une petite... très, très rapidement. Pour communiquer sur cette mesure, parce qu'il semblerait que des directeurs d'école nous aient fait des retours que cette mesure n'était pas connue. Voilà. Simplement qu'on soit vigilants sur cette question. Merci.

MME FOURE : On y veillera, mais je pense que ça fait un moment maintenant qu'elle est en place, cette mesure, et les structures qui ont accueilli les familles ukrainiennes, normalement sont informées, mais s'il y a des oublis, évidemment il faut trouver les solutions pour que tout le monde soit bien au courant.

On passe au vote donc.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - FESTIVAL MINUIT AVANT LA NUIT. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA LUNE DES PIRATES. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : 4 ans après sa création et suite à deux années de pause liées à la pandémie, le festival « Minuit avant la Nuit » est revenu pour 4 jours de concerts les 9, 10, 11 et 12 juin 2022 aux Hortillonnages et au Parc Saint-Pierre d'Amiens.

Pour cette nouvelle édition, un accent tout particulier a été mis pour le public jeune avec deux dispositifs.

- Le premier dispositif visait à organiser des concerts avant minuit, dans les salles de musiques actuelles telles que les salles Le Chaudron - Crous, Mélodie en Sous-Sol, Cité Carter, Creek Studio notamment, qui ont permis d'inclure des apprentis techniciens et techniciennes dans le déploiement des moyens techniques liés au son, aux lumières ou à la régie générale ;
- Le deuxième dispositif intitulé « Minuit Express » se traduisait par la création d'un groupe inédit, composé de 4 jeunes musiciens émergents du territoire, issus d'univers et de milieux différents, accueillis en résidence de création pour imaginer et répéter un nouveau répertoire.

Il a été constaté cette année une meilleure représentation de la jeunesse locale au niveau de la fréquentation. En effet, plus de 41 % des 8 100 spectateurs avaient moins de 29 ans.

Je vous propose ainsi d'attribuer à la Lune des Pirates, pour l'organisation de ce festival, une subvention d'un montant de 20 000 €.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le maire à la signer.

MME FOURE : Des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

41 - BUDGET PARTICIPATIF. PROJET LAUREAT DE JARDIN PARTAGE DE L'ASSOCIATION ÉCO-CITE. CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION.

M. DESCOMBES : Donc, dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif, l'association Éco-cité a été désignée lauréate pour réaliser son projet « Création d'un jardin partagé au cœur des quartiers Nord ».

Ce projet, dont le coût est estimé à 30 000 €, consiste en l'implantation d'un jardin participatif et au déploiement d'actions de fleurissement, s'inscrivant ainsi dans les projets de requalification des espaces publics.

La participation des habitants à la vie du jardin et à la gestion du site sera encouragée et devra permettre le développement d'une présence végétale dans la ville.

Aussi, je vous propose d'approuver la convention visant à définir les conditions d'occupation et d'utilisation par l'association du jardin participatif situé au 18, rue Beaumarchais, d'une superficie de 6 000 m² et correspondant à la parcelle cadastrale n°MP321.

Cette mise à disposition serait consentie à titre gratuit et je vous propose également d'autoriser Madame le maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si. Allez-y, Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Bonsoir, mes chers collègues.

Je prends simplement la parole parce que c'est une décision qui me réjouit. Une fois n'est pas coutume, je vous l'accorde, mais lorsque l'on sait s'opposer, il faut également savoir se réjouir des décisions qui nous paraissent pertinentes. Je félicite d'ailleurs les Amiénoises et les Amiénois : ils ont élu un bien joli projet.

Je ne suis pas ambassadrice de cette association mais je pense pouvoir en parler, car je la connais bien. J'ai, à de nombreuses reprises, eu la chance de travailler à ses côtés sur le terrain associatif amiénois.

Pour ceux qui n'ont pas eu la chance, comme moi, de connaître Éco-cité, l'association est née au sortir du premier confinement. S'il a bien eu une vertu, c'est celle de nous faire prendre conscience comme notre lien à l'environnement, à la nature, est essentiel.

Éco-cité renoue avec la tradition du jardin en ville tout en faisant la promotion de la préservation de l'environnement.

Son point de départ est la simple volonté de partager des connaissances entre individus, petits et grands, et créer du lien entre tous.

Cette association multiplie les collaborations avec d'autres structures qui viennent en aide aux plus démunis.

Le relais social, par exemple, elle intervient auprès des plus jeunes en collaboration avec les écoles, en particulier la cité éducative.

Un rapide tour d'horizon non exhaustif des déjà très grandes réussites de cette jeune mais dynamique association :

- Plus de 20 jardinières implantées dans les écoles élémentaires du quartier Nord.

Éco-cité souhaite d'ailleurs étendre le dispositif.

- Création d'un champ de tulipes distribuées aux résidents des EHPAD,
- Implantation d'une rue pédagogique,
- Expérience probante d'une ferme pédagogique rue de Verdun sur un terrain prêté par l'association l'île aux fruits,
- Récolter, les récoltes ont été distribuées à des familles pour qui l'accès au bio une évidence.

Voilà, je n'abuse pas davantage de votre précieuse patience, mais il me semblait important de souligner avec quelle vigueur cette jeune association œuvre en faveur de la préservation de l'environnement mais également du lien social.

Je vous remercie.

MME FOURE : Très bien. Merci. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 - POLE ASSOCIATIF VOLTAIRE. CLUBS DE PLONGEE. GROUPE SCOLAIRE SIS 125, RUE VOLTAIRE. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. RENOUVELLEMENT.

M. DOREZ : Chers collègues, il s'agit d'un renouvellement de convention d'occupation pour le pôle associatif Voltaire situé au 125, rue Voltaire pour les clubs de plongées.

En effet, la ville d'Amiens met à disposition un local administratif et un lieu de réunion au sein du pôle associatif Voltaire au profit de quatre associations spécialisées dans les activités subaquatiques.

Cette mise à disposition, consentie à titre gracieux, leur permet de développer des synergies sur des domaines proches et complémentaires liés à leurs activités.

Il s'agit des associations de plongée Le Léo, Amiens Sub, Amiens Plongée Océan et la Fédération Françaises et de Sport sous-marins de la Somme.

Les conventions d'occupation signées avec chacune des quatre associations arrivent à échéance.

C'est pourquoi je vous propose d'en approuver le renouvellement pour une durée ferme de deux ans.

La valeur locative est estimée à 5 120 € par an mais le loyer serait consenti à titre gratuit.

Chaque association participerait aux charges pour un montant annuel estimé à 440 € correspondant à la consommation courante d'eau, d'électricité et de chauffage.

MME FOURE : Merci. Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - 172, RUE SAINT LEU. MISE A DISPOSITION AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LES FRANCAS, YVES LEFEBVRE ET LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE. BAUX.

M. DOREZ : Les locaux situés au 172 rue Saint-Leu sont actuellement occupés par les associations Les Francas de la Somme, Yves Lefebvre et Lutte contre la Mucoviscidose, dans le respect des conditions définies lors de son don de l'immeuble, en 1999, par le Rotary Club Amiens au profit de la collectivité.

Ce don a été alors conditionné au maintien de l'occupation à titre gratuit des associations qui œuvrent au développement et au bien-être de l'enfance, tant sur le plan éducatif, culturel, sanitaire que sur le plan social.

L'association Saint-Leu Enfance, émanation du Rotary Club, qui gérait jusqu'alors les occupations dans cet immeuble est dorénavant dissoute.

Je vous propose donc de résilier le bail liant la ville d'Amiens à l'association Saint-Leu Enfance et d'approuver trois nouveaux baux à intervenir avec chacune des associations occupantes, pour une durée de cinq ans.

L'hébergement de ces associations est consenti à titre gracieux, assimilable à une subvention en nature.

Les associations s'acquitteront toutefois d'un forfait de charge au prorata de leur occupation.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

44.1 - VŒU POUR L'AUGMENTATION DES MOYENS ALLOUÉS AUX STRUCTURES D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ.

MME FOURE : Je commence par le vœu pour l'augmentation des moyens intitulé : « Pour l'augmentation des moyens alloués aux structures d'hébergement des personnes en grande précarité ». Je passe la parole à Monsieur... Je pensais la passer à Monsieur DÉCAVÉ mais c'est Madame THÉROUIN qui va la présenter.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire.

Alors, comme partout en France, la pauvreté s'accroît à Amiens et les crises se succèdent, fragilisent la population, conduisant notamment à une augmentation du nombre de personnes « à la rue ».

De plus en plus sollicité, le SAMU social peine alors à répondre à toutes les demandes et se trouve confronté à un manque de places dans les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale. De nombreuses personnes, dont des enfants, restent sans solution malgré les efforts fournis par les associations locales de solidarité. Cette situation entrave leurs perspectives d'avenir.

Loin de déplacer et de cacher la misère, ces centres d'hébergement sont une étape pour retrouver une stabilité et développer un projet de vie. Des travailleurs sociaux œuvrent auprès des personnes accueillies pour faire un point sur leur situation, les aider à accéder à un logement et à une formation. Certains centres proposent également un accueil de jour, permettant de manger un repas chaud, de prendre une douche ou tout simplement de se reposer.

Si le gouvernement, et heureusement, est récemment revenu sur sa décision de supprimer des places d'hébergement d'urgence, force est de constater que les moyens restent insuffisants pour permettre aux personnes de retrouver un toit.

C'est pourquoi notre groupe « Amiens c'est l'tien ! » demande à la ville d'Amiens de solliciter l'État pour augmenter les financements alloués aux centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale, ainsi qu'aux accueils de jour qui manquent sur notre territoire.

L'hébergement des personnes en grande précarité est certes une compétence de l'État, mais le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Amiens pourrait également, pourquoi pas,

participer à cet effort de financement, comme celui de Clermont-Ferrand qui gère directement un CHRS. Le développement d'un accueil de jour supplémentaire en centre-ville pourrait, par exemple, être une piste à creuser.

Alors, comme certains collègues ici sont friands de citations de grands hommes, je vous en soumetts une avant de voter. C'est l'extrait du discours de Victor HUGO alors député qu'il a prononcé le 9 juillet 1849 à l'Assemblée nationale : « vous avez fait des lois contre l'anarchie, maintenant faites en contre la misère ».

Je vous remercie.

MME FOURE : Je passe la parole à Mathilde ROY.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc, nous allons vous proposer un amendement sur le vœu, sachant que nous sommes d'accord sur le fond du vœu, comme j'ai pu m'en expliquer hier avec Monsieur DÉCAVÉ que j'ai eu au téléphone pour lui faire part de notre avis et de notre proposition pour ce soir.

Donc, ce que l'on vous propose c'est de garder le vœu tel que vous l'aviez proposé, à l'exception de la fin du vœu, c'est-à-dire qu'en fait on garderait le texte jusqu'à « aux personnes de retrouver un toit ».

Et à partir de là, nous vous proposons l'amendement suivant :

« L'hébergement des personnes en grande précarité est, en effet, une compétence de l'État.

Mais le centre communal d'action sociale de la ville d'Amiens participe également à cet effort de financement. En 2022, ce sont 300 000 € qui ont été versés sous forme de subvention aux différentes associations dont l'UDAUS en charge du SAMU social.

Le pacte pour le bien-vivre prévoit également la mise en place prochaine de casiers solidaires, destinés aux personnes à la rue.

C'est pourquoi le conseil municipal d'Amiens demande à l'État d'augmenter les financements alloués aux centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale ainsi qu'aux accueils de jour.

Il sollicite également l'État pour reprendre le projet de création d'un accueil de jour supplémentaire.

Voilà ce qui vous est proposé.

MME FOURE : Qui souhaite s'exprimer ? Oui. Pardon, Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Juste pour vous demander, Madame le Maire, s'il vous plaît, une très courte suspension de séance par rapport à cet amendement.

MME FOURE : Oui. Combien de temps ? 5 minutes ?

M. DECAVE : Oui. Oui.

MME FOURE : 5 minutes, suspension de séance.

(La séance est suspendue de 20 h 35 à 20 h 40.)

MME FOURE : On peut reprendre, Monsieur DÉCAVÉ ? La séance est reprise. Je vais vous demander de vous installer, de vous réinstaller. Bruno, est-ce que je peux te demander de prévenir ceux qui sont dehors ?

Je vous donne la parole dès que tout le monde est installé, Madame THÉROUIN. Allez-y. Madame THÉROUIN a la parole.

MME THEROUIN : Je vous remercie. Dans un esprit de consensus et pour que tout le monde soit d'accord, nous proposons de supprimer le dernier paragraphe et de rejeter votre amendement. Ainsi, tout le monde est d'accord.

MME FOURE : Alors de laisser... Vous proposez...

MME THEROUIN : De supprimer notre dernier paragraphe...

MME FOURE : Et de rejeter l'amendement.

MME THEROUIN : Oui.

MME FOURE : Donc, ça veut dire que...

MME THEROUIN : Nous nous arrêtons à l'interpellation de l'État sur...

MME FOURE : D'accord.

MME THEROUIN : Son incurie face à l'aggravation de la pauvreté.

MME FOURE : D'accord.

Donc, nous, la question qui se pose est : est-ce qu'on maintient notre amendement ou pas ?

Je propose, en répondant à votre proposition, qu'on retire notre amendement et qu'on puisse ainsi voter de manière unanime.

Donc, ça veut dire que dans l'ordre :

- Vous, vous proposez un amendement supprimant le dernier paragraphe.
- Nous, nous retirons notre amendement.

Donc, il faut que je fasse voter tout ça.

Donc, sur le retrait du dernier paragraphe.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Maintenant, nous, nous retirons notre amendement. Là, on n'a pas besoin de voter puisque c'est nous qui l'avions déposé. Nous le retirons. Donc, maintenant je vous propose de voter le vœu ainsi amendé, donc avec la suppression du dernier paragraphe.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : C'est adopté donc à l'unanimité. Non, c'est la ville qui... c'est l'ensemble du conseil municipal. C'est le vœu du conseil municipal du coup. Oui non mais... On modifie le texte de telle façon que ce soit le vœu du conseil municipal d'Amiens puisque... Ah ! oui, « la ville d'Amiens sollicite ». Vous avez raison : il faut être précis. Tout le monde est bien d'accord là-dessus. C'est bien ainsi qu'on a voté Mme CABURET ? C'est clair ? Tout le monde est bien d'accord. Alors, nous passons aux questions orales.

44.2 - QUESTION ORALE RELATIVE AUX TOILETTES PUBLIQUES A AMIENS.

MME FOURE : Je passe la parole à Monsieur DESCHAMPS.

MME BELLINA : C'est moi qui prendrai la parole, Madame le Maire.

MME FOURE : Pardon, je... Madame BELLINA, vous avez la parole.

MME BELLINA : Merci, Madame le Maire. Bonsoir à tous.

Au 16 octobre 2022, 18 toilettes publiques étaient recensées sur Amiens, dont seulement 4 dans l'hyper centre-ville (source externe toilettespubliques.com et source interne geo.amiens.fr).

Donc, celui de la rue de la Malmaison ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines.

Celui qui est au pied du jardin médiéval de la cathédrale, rue du Hocquet, est fermé le midi entre 12 h 00 et 13 h 00.

Celui de l'office de tourisme est conditionné aux horaires d'ouverture de l'office.

Et celui de la rue Albert Dauphin est donc le seul ouvert en continu.

Selon le site spécialisé cité au début de paragraphe, avec ses 18 toilettes publiques, Amiens se situe largement au-dessous de la moyenne nationale de plus de 30 sanitaires dans les communes de 100 000 à 200 000 habitants.

Lorsque l'on regarde les avis des personnes ayant utilisé ces différentes toilettes publiques dans Amiens (et plus particulièrement celles attenantes à la Mairie, rue de la Malmaison), on constate que le manque d'entretien et le manque de toilettes publiques en général sont largement mis en avant dans de récents commentaires en ligne.

Un article du Courrier Picard de 2020 évoquait déjà « l'angoisse de la pause pipi à Amiens », et ce problème vient encore très récemment d'être soulevé dans un projet du budget participatif 2022 qui proposait l'installation de toilettes publiques en centre-ville, « accessibles à tous en toute sécurité », mais qui n'a malheureusement pas été retenu.

La question des toilettes publiques est un sujet important. Il donne une image de notre ville aux touristes, il donne un confort aux Amiénois de tous âges qui viennent faire du shopping en ville, il permet aux personnes sans domicile fixe de se soulager dignement, et il permet aussi aux commerçants non-sédentaires de pratiquer leur profession dans de bonnes conditions.

Les centres commerciaux l'ont compris depuis des années et proposent des toilettes modernes et nettoyées plusieurs fois par jour. Cela leur permet de recevoir leurs clients dans de bonnes conditions.

Nous avons reçu plusieurs témoignages d'habitants d'Amiens et de la métropole qui nous ont dit désertier notre centre-ville à cause du manque criant de toilettes publiques suffisamment nombreuses et propres.

Notre question orale s'articulera en 2 points.

Premier point, au vu de cette situation et de notre alerte, prévoyez-vous de modifier votre programme municipal et votre programmation pluriannuelle des investissements en ce qui concerne l'installation de nouvelles toilettes publiques en centre-ville pour arriver à une situation normale ?

Et deuxième point, un contrat lie la ville d'Amiens et la société MRM afin que les Amiénois et les commerçants non-sédentaires du Marché du Beffroi puissent utiliser les WC du centre commercial voisin gratuitement. Amiens paye chaque année MRM pour cela. Or, depuis plus de cinq mois, ces toilettes sont fermées. Les commerçants sont pénalisés par cette situation et continuent pourtant de payer des droits de place qui augmentent. Quelle est l'issue prévue à ce sujet ? Le paiement à MRM est-il gelé ?

Merci.

MME FOURE : Je passe la parole à Nathalie LE CLERCQ pour la réponse.

MME LE CLERCQ : Oui. Merci, Madame le Maire.

Je vous rassure, Madame la Conseillère : l'équipe municipale n'a pas attendu votre interpellation pour s'intéresser au sujet du maillage de la ville d'Amiens en ce qui concerne les toilettes publiques.

Les services et les élus travaillent depuis plusieurs années... depuis plusieurs mois déjà à la possibilité de faire évoluer le positionnement, les caractéristiques techniques, l'amplitude d'ouverture, l'intégration et le nombre des toilettes publiques à l'occasion du renouvellement du marché qui lie Amiens à Decaux depuis 15 ans et qui prendra fin fin novembre 2023.

Pour le centre-ville, différents lieux, différents lieux... je ne vois pas bien. Excusez-moi.

MME FOURE : On ne peut pas mettre un peu plus de lumière ?

MME LE CLERCQ : Oui. Je ne vois pas bien avec mes lunettes. Là, non, vous ne pouvez pas. Je vais me mettre là tout simplement.

MME FOURE : Oui. Oui.

MME LE CLERCQ : Je pense. Je suis désolée. Désolée. Alors, je reprends où Madame le Maire ?

MME FOURE : Non, reprends là où tu étais.

MME LE CLERCQ : Je reprends où j'étais ?

MME FOURE : Oui.

MME LE CLERCQ : Bon. D'accord.

Donc, pour le centre-ville, différents lieux, telle que la place René Gobelet ou les abords de la place du Don, sont par exemple identifiés comme des espaces nécessitant la mise en place de toilettes publiques.

Des discussions sont d'ailleurs engagées avec Madame l'Architecte des Bâtiments de France au sujet de l'intégration paysagère des équipements à venir.

Concernant les équipements déjà existants, je vous précise les éléments suivants.

Les toilettes publiques générées, gérées par Decaux sont ouvertes gratuitement tous les jours de 7 h 00 à 21 h 00 à tous publics. Un lavage automatique de 2 minutes est réalisé après chaque utilisation.

Cela conduit parfois à des mictions sur la voie publique, sujet sur lequel justement les services travaillent dans le cadre du marché à venir.

La fréquentation est très variable d'un équipement à un autre selon les lieux d'implantation et passe de plus de 60 utilisations par jour, donc rue de la Malmaison et rue Albert Dauphin, pour les plus fréquentés, à moins de 5 pour les moins utilisés, exemple la place Gurlitz, par exemple, ou le boulevard Beauvillé, ou à Beauvillé.

Notre prestataire intervient sur l'ensemble des toilettes dont il a la charge tous les matins ainsi qu'en début d'après-midi pour un nettoyage manuel si nécessaire.

Grâce à un système de télétransmission, la société Decaux intervient dans les 48 heures suivant une panne et parfois c'est plus rapide.

Vous prétendez que les toilettes publiques de la rue de la Malmaison ne fonctionnent plus depuis plusieurs années. C'est totalement faux !

Elles sont simplement parfois l'objet de mésusages qui entraînent des pannes qui sont traitées dans les 48 heures et même beaucoup plus rapidement.

En effet, la sanisette de la Malmaison, par exemple, était en panne lundi 7 novembre parce qu'une canette avait été jetée dans l'orifice d'évacuation. Elle a été réparée le jour même.

D'une manière générale, les dysfonctionnements des toilettes ne sont pas liés à des pannes mais à des dégradations.

Ces éléments sont bien entendu pris en compte par les élus et les services dans le cadre de la rédaction du marché des toilettes publiques à venir.

Alors concernant la deuxième partie de votre question, je vous informe, puisque vous semblez ignorer, que la convention relative à la participation de la ville d'Amiens au code d'entretien annuel des sanitaires publics du centre commercial des Halles a pris fin le 31 décembre 2018.

Aussi, je vous rassure, votre question relative aux sommes qui pourraient encore être versées indûment à la société MRM n'a plus lieu d'être.

La fermeture des toilettes publiques du centre commercial depuis plusieurs mois est fondée sur des problèmes de sécurité et est sans lien avec ladite convention.

Les responsables du centre commercial avec lesquels nous avons échangé affirment n'avoir reçu aucune réclamation de leur clientèle à ce sujet.

Je vous précise que les salariés, comme les commerçants des Halles, disposent de leurs propres toilettes et que les clients des Halles, comme les commerçants non sédentaires, peuvent utiliser les deux toilettes publiques justement des rues Malmaison et de la rue Albert Dauphin, pas loin d'ici.

Donc, soyez assurée, Madame la Conseillère Municipale, qu'avec Madame le Maire et tous mes collègues, nous prenons très à cœur ce sujet qui constitue un enjeu majeur de propreté et de salubrité publique sur laquelle la ville d'Amiens a été novatrice en installant avec succès dans le quartier Saint-Leu des uritrottoirs afin de lutter contre les mictions sur la voie publique.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Nathalie.

44.3 - QUESTION ORALE « QUELLE POLITIQUE DE PREVENTION POUR LES HABITANT·ES D'AMIENS SUD-EST ? ».

MME FOURE : La deuxième question orale est posée par Madame DESBUREAUX, c'est ça ? Non. Madame DELATTRE alors.

MME DELATTRE : Les derniers événements s'étant déroulés à Amiens sud-est dans la nuit du samedi 8 octobre au dimanche 9 octobre 2022 ont marqué le quartier Philéas Lebesgue : des tirs ont été portés, une bagarre a éclaté au niveau du quartier de la Salamandre, s'ajoutant à celle de la rue Germaine Dulac où un homme avait reçu un coup de couteau.

Le sentiment d'insécurité est grandissant dans le quartier Pierre Rollin, particulièrement au niveau des commerces où l'on peut souvent observer une grande consommation d'alcool et des échanges ressemblant fortement à du trafic à la vue de tout le monde.

Le Courrier Picard a traité l'information, mais est allé plus loin en proposant à ses lecteurs et lectrices un sondage inquiétant pour tous ceux et toutes celles qui, comme nous, s'inquiètent des dérives sécuritaires.

Aussi, plutôt que de parler d'armer la police municipale (20 % des sondés) ou du retour ponctuel des CRS (22 % des sondés), 58 % prônent le renfort des effectifs de la Police Nationale. Des moyens humains donc, c'est pourquoi nous nous interrogeons sur les politiques mises en place par la ville et l'État dernièrement.

Ce n'est pas la première fois cette année que des affrontements ont lieu. Dans cette zone considérée comme quartier prioritaire, le poste de police municipal a fermé, les structures municipales et métropolitaines se font rares, tout repose sur l'engagement associatif de ses habitants / habitantes.

Le sentiment d'insécurité se fait grandissant à Philéas Lebesgue et alentour, la présence policière n'intervient qu'en conséquence d'actes malveillants pour des expéditions punitives.

Qu'en est-il de la prévention dans ces quartiers ? Quel travail est fait afin de proposer une émancipation de la population plutôt qu'une mauvaise réputation dans leur quartier d'habitation ?

Alors que d'autres quartiers prioritaires voient les travaux liés à l'ANRU avancer, Amiens Sud-Est reste au point mort. Peu de zones piétonnes sont présentes, tout semble fait pour que les concitoyens/concitoyennes ne tissent aucun lien.

Condorcet, La Salamandre, Philéas Lebesgue, Pierre Rollin, Victorine Autier sont des noms qui résonnent comme étant des microcosmes indépendants les uns des autres.

La Ville doit tout mettre en place pour tisser des liens, améliorer la vie de ses concitoyens/concitoyennes, quels moyens humains et quelle politique publique d'urbanisme comptez-vous mettre en place en ce sens ?

MME FOURE : Alors une partie de la réponse a déjà été donnée tout à l'heure au travers des deux délibérations qui portaient sur Pierre Rollin, mais une partie seulement.

Donc, pour la partie qui n'a pas été abordée, je passe la parole à Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Bien. Merci.

Donc, en fait, vous nous interrogez sur la politique que la ville et l'État ont mise en œuvre pour améliorer le cadre de vie des habitants du secteur est d'Amiens ?

Je vous répondrai, pour ma part, sur la politique qui est celle de la ville en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

Tout d'abord, sous l'angle de la prévention de la délinquance.

Le service prévention médiation met en place toute l'année des actions directement liées aux problématiques que vous évoquez à la demande des élus ou parfois d'initiatives.

Spécifiquement pour faire suite aux événements que vous évoquez, les commerçants de la rue de Cagny ont été invités en cellule de veille Est le 13 octobre dernier afin que des actions de prévention et/ou de répression soient actées immédiatement.

La présence policière accrue a donc été activée, tout comme une prise de contact avec l'ensemble des commerçants voisins.

Par ailleurs, nos médiateurs se sont vus confier la mission d'être encore plus présents sur ce secteur afin d'aller à la rencontre des habitants, des commerçants et des partenaires associatifs et institutionnels des quartiers la Salamandre, Philéas Lebesgue, Pierre Rollin et Condorcet.

Leur présence rassure et dissuade, de l'avis des personnes rencontrées.

En parallèle, plusieurs actions de prévention en direction des plus jeunes ont été organisées et animées par la chargée de mission prévention de la délinquance.

En septembre, au collège Jean-Marc Laurent, un stage avec les classes de SEGPA et les ateliers pour tous les 3^{es} de l'établissement et des collèges voisins a permis de lutter contre les comportements à risque et notamment les rodéos sauvages de deux roues.

En octobre à la Salamandre, pas moins de 80 jeunes de 12 à 18 ans ont participé à des stages ou ateliers de prévention, de nombreux partenaires ont été mobilisés, dont le Mail et l'AILFF.

Les médiateurs sont aussi présents aux abords des collèges des deux secteurs Est et Sud et y traitent toutes les sortes de violences, accompagnant auteur et victime en collaboration avec les équipes pédagogiques des établissements.

Comme pour l'ensemble du territoire, le service prévention s'assure de la qualité des actions développées par les associations bénéficiant d'une subvention de la collectivité, subvention accordée afin de lutter contre les dérives liées aux réseaux sociaux, au harcèlement scolaire, à l'errance des jeunes majeurs ou aux rodéos sauvages.

Ensuite, sous l'angle de la présence de la police municipale maintenant et en comparant avant et après avoir déplacé le lieu de prise de service des agents, puisque vous l'évoquez.

En comparant le bilan des présences de la police municipale réalisé en 2021, soit une année pleine avant la mutualisation, sur le secteur Est et celui de l'année 2022, entre 1^{er} mars, date à laquelle la mutualisation a été mise en place, et le 1^{er} septembre, soit sur une période de 6 mois. Nous pouvons déjà voir que notre temps de présence est supérieur à celui de l'an passé sur la même période : 730 heures de présence, soit 60 heures par mois en moyenne en 2021 sur 6 mois, et 420 heures, soit 70 heures par mois en moyenne sur 2022.

En complément, en 2022, ce sont plus de 20 opérations renforcées de la police municipale ou conjointe avec la police nationale qui ont été menées uniquement sur le secteur Est.

Sur nos actions pendant ces présences, et au-delà de nos échanges avec les habitants, 1 091 verbalisations, toutes infractions confondues, ont été effectuées pour l'année 2021 contre 1 071 du 1^{er} janvier au 15 septembre 2022.

En 2021, les équipes de la police municipale ont interpellé et mis à disposition de la police nationale 17 individus contre 23 depuis le 1^{er} janvier 2022.

Notre bilan en fin d'année 2022 sera, à n'en pas douter, supérieur à celui de 2021.

Enfin, début 2022 et après validation de Madame le Maire, j'ai demandé au procureur de la République la création d'un groupe local de traitement de la délinquance, ce qu'on appelle un GLDT, spécifique au secteur Sud-Est, monté donc à notre demande, pour faire face à l'augmentation des violences sur ce secteur dans l'objectif de mobiliser toujours plus les moyens de l'ensemble des services de l'État et des partenaires.

Ce GLTD a porté ses fruits et a été mis en sommeil au début de l'été par le procureur, car la situation s'était grandement apaisée sur le secteur. Nous verrons, avec le futur procureur, s'il souhaite le réactiver quand il arrivera, quand il prendra ses fonctions.

Comme vous pouvez en juger par notre action sur le secteur Est, elle est permanente et nous n'avons pas attendu évidemment les récents événements pour agir, même si ceux-ci ont nécessité d'accentuer notre présence, je le reconnais, ce que nous avons immédiatement fait.

MME FOURE : Merci. La séance se termine ainsi. Je la lève et je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous le 8 décembre prochain.

La séance est levée à 20 h 58.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ



Claudine GALLIOT

Secrétaire de Séance